

TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS



Une offre complète
de formations

2020



AFTRAL, plus que jamais à vos côtés pour rechercher, sélectionner et former vos futurs collaborateurs !

La problématique du recrutement est plus que jamais prégnante pour la profession qui se mobilise tous azimuts (GEIQ, Reconversion des militaires, appli dédiée ...) Plus que jamais AFTRAL entend être présente auprès des entreprises du secteur dans leur recherche de nouveaux collaborateurs et dans la montée en compétences du personnel en poste.

Près de 80 collaborateurs AFTRAL, répartis sur l'ensemble du territoire, ont pour mission quotidienne de sourcer et pré-sélectionner des candidats potentiels. De nouveaux outils (notamment en matière d'évaluation) verront progressivement le jour cette année.

Quant au personnel à l'exploitation, les contenus du Bac + 2 de l'Ecole Nationale Supérieure du Transport de Voyageurs **ENSTV** ont évolué en 2019 pour coller toujours plus aux réalités de ces métiers. Son intitulé est désormais Exploitant Régulateur en Transport Routier de Voyageurs. Rappelons que cette école est en capacité à mettre en place des promotions dédiées pour les entreprises, partout en France.

Enfin, les effets de la réforme de la formation continuent à se faire sentir. Dans le cadre des nouvelles missions de l'OPCA Transports et Services, devenue OPCO Mobilités, une plateforme digitale baptisée Campus Compétences a vu le jour. Elle permet aux entreprises comme aux salariés d'identifier une offre diversifiée de formations à tarif préférentiel. Le logo  vous permettra de visualiser dans notre offre les formations accessibles via cette plateforme.

AFTRAL vous simplifie également les démarches administratives grâce à l'espace client qui vous permet de procéder 7 / 7, à l'inscription de stagiaires sur l'ensemble du territoire.

AFTRAL est au quotidien au service de votre entreprise.



Vincent Baldy

Référent national Transport de personnes - AFTRAL

Aftral reste à votre écoute.

vincent.baldy@aftral.com

Découvrez notre offre de formation dans ce catalogue et retrouvez-nous sur notre site internet où vous pourrez vous inscrire directement aux formations de votre choix :

www.aftral.com



SAUREZ-VOUS TROUVER **LE MEILLEUR CANDIDAT ?**

Avec nous, oui !

AFTRAL, avec tous ses partenaires, vous aide à définir vos besoins, rechercher, pré-sélectionner les candidats potentiels, vous conseille dans le choix du dispositif financier, forme et qualifie vos futurs collaborateurs. Bénéficiez de ce service intégré à l'offre de formation transport et logistique.

www.aftral.com/appuirecrutement

Des formations pour aller loin

aftral.com |



0 809 908 908

Service gratuit
+ prix appel

AFTRAL 
Apprendre et se former en transport et logistique

Transport, tourisme, recruter des jeunes des filières de formation Aftral

● Professionnalisation ▲ Apprentissage ◆ Temps plein

	Thèmes	Niveau de recrutement	Pour quel métier ?
Avant BAC	CONDUITE DE DE PERSONNES	3 ^e	Conducteur de voyageurs (bus et autocars) tourisme et grand tourisme
	AMBULANCIER	3 ^e / 1 ^{re}	Ambulancier
Après BAC	TOURISME	BAC et +	Conseiller en voyages, billettiste vendeur en agence de voyages ou entreprise autocariste, agent de vente. Billettiste, agent de vente et / ou de réservation en agence de voyages ou compagnie de transport, télé-conseiller
	TECHNIQUES D'EXPLOITATION		Responsable planning, chef de lignes, agent de maîtrise ordonnancement, responsable de secteur,...
	MANAGEMENT & GESTION		Responsable des opérations, responsable de production chargé de mission, responsable cde centre, responsable de planning, directeur d'exploitation



Les formations supérieures en Transport de personnes

“Les personnes issues de ces formations reçoivent un enseignement à la fois ouvert et technique leur permettant d'évoluer au sein des entreprises vers des postes de maîtrise et d'encadrement en transport urbain ou interurbain.”

Gwenaëlle MOUBARAK, Directrice nationale de l'ENSTV

> Titre Professionnel d'Exploitant Régulateur en Transport routier de Voyageurs (ERTV) : Titre professionnel BAC + 2 certifié par l'État - Niveau III

Objectif :

- Permettre au candidat d'acquérir les compétences et savoir-faire nécessaires pour évoluer au sein d'un service d'exploitation, de transport de personnes. Le cursus lui apporte une vision globale de l'entreprise de transport de personnes dans son environnement, ainsi que les connaissances techniques et réglementaires nécessaires pour organiser l'activité de l'exploitation.

Durée :

- 12 mois en alternance.

Public :

- Accessible aux personnes sous statuts étudiant ou salarié en contrats de professionnalisation ou d'apprentissage, périodes de professionnalisation ou Congé Individuel de Formation.

Conditions d'admission :

- Baccalauréat ou BEP/CAP + 5 ans d'expérience professionnelle probante dans le secteur.

> Responsable de Production en Transport de Personnes (RPTP) : Titre professionnel BAC + 3 certifié par l'État - Niveau II

Objectif :

- Cette formation offre en complément des techniques d'Exploitation propres au métier, une dimension de management des hommes et de gestion de l'entreprise.

Durée :

- 12 mois en alternance.

Public :

- Accessible aux personnes sous statuts étudiant ou salarié en contrats de professionnalisation ou d'apprentissage.

Conditions d'admission :

- BAC + 2

Quelle formation ?

Niveau de fin d'études

Instituts, écoles, CFA, centres AFTRAL

<ul style="list-style-type: none"> • CAP Agent d'accueil et de conduite routière, transport de voyageurs 	 <ul style="list-style-type: none"> ● ▲ 	Diplômes d'État niveau V certifiés par l'État et titres niveau V certifiés par l'État	CFATL - Centre de Formation d'Apprentis du Transport et de la Logistique Centres AFTRAL
<ul style="list-style-type: none"> • TP Conducteur routier (voyageurs) 	 <ul style="list-style-type: none"> ● 		IFA - Institut de Formation d'Ambulanciers
<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme d'Ambulancier 	 <ul style="list-style-type: none"> ● 		
<ul style="list-style-type: none"> • Auxiliaire Ambulancier 	<ul style="list-style-type: none"> ● 		
<ul style="list-style-type: none"> • Titre Vendeur Conseil en Voyages d'Affaires et de Tourisme (EPT) 	 <ul style="list-style-type: none"> ◆ ● ▲ V.A.E.* 	BAC +2	EPT : Ecole des professionnels du Tourisme
<ul style="list-style-type: none"> • TP Exploitant Régulateur en Transport routier de Voyageurs (ERTV) 	 <ul style="list-style-type: none"> ◆ ● V.A.E.* 	BAC +2 certifié par l'État Niveau III	ENSTV - Ecole Nationale Supérieure en Transport de Voyageurs
<ul style="list-style-type: none"> • TP Responsable de Production de Transport de Personnes (ENSTV) 	 <ul style="list-style-type: none"> ◆ ● V.A.E.* 	BAC +3 certifié par l'État Niveau II	ENSTV - Ecole Nationale Supérieure en Transport de Voyageurs

* V.A.E. : Validation des Acquis de l'Expérience



L'Ecole des professionnels du tourisme

"L'EPT est l'école spécialisée dans le métier d'Agent de Voyage dans les secteurs du Tourisme de loisirs et Tourisme d'affaires. L'école existe depuis 40 ans au sein de l'AFTRAL et nous délivrons un diplôme bac+2 permettant d'accéder à la profession"

Plus d'info sur www.ept-ecole.com.

Mathieu FAURIE, Directeur national de l'EPT

> Vendeur Conseil en Voyages d'Affaires et de Tourisme

Titre professionnel BAC +2 certifié par l'État - Niveau III



CPF 247 586

Objectif :

- Réserver les prestations nécessaires à un déplacement
- Vendre des voyages
- Construire et commercialiser des voyages..

Durée :

- 8 mois et 1/2 dont 2 stages de 1 mois en entreprise. 735 h - 910 h

Public :

- Accessible aux personnes sous statuts étudiant ou salarié en contrats de professionnalisation ou d'apprentissage, périodes de professionnalisation ou Congé Individuel de Formation.

Conditions d'admission :

- BAC et plus

L'essentiel de la réforme de la formation professionnelle en 10 points

La loi "La liberté de choisir son avenir professionnel" de septembre 2018 renforce celle de mars 2014. Véritable big bang, cette loi réforme en profondeur la formation professionnelle et l'apprentissage.

L'objet : Plus de liberté, plus d'autonomie pour renforcer les compétences et notamment de ceux qui en ont le plus besoin.

1 > Une nouvelle gouvernance : France compétences régulateur de la formation, garant des prix et de la qualité

France compétences est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage dont les missions sont d'assurer le financement, la régulation, le contrôle et l'évaluation du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

2 > Des opérateurs de compétences pour accompagner les entreprises et notamment les TPE PME dans la formation et financer l'alternance

Les OPCA sont devenus des OPCO. Au nombre de 11, leurs missions évoluent

- Assurer le financement de l'alternance dont le contrat d'apprentissage
- Accompagner les petites et moyennes entreprises et financer le plan de développement des compétences
- Apporter un appui technique aux branches pour les accompagner dans la mise en œuvre des certifications

3 > Un CPF renforcé, monétisé simplifié et facilité rendant l'individu autonome dans son parcours professionnel grâce notamment à une application mobile dès Novembre 2019

- Un CPF en euros permettant aux individus de financer leur projet de formation
- Des nouvelles formations éligibles telles que les formations obligatoires et les permis Lourds.

4 > La nécessité pour les entreprises et notamment les entreprises de +50 salariés de repenser leur politique de formation en intégrant le CPF co-construit.



5 > Un plan de développement des compétences simplifié et innovant

Le plan de développement des compétences remplace le plan de formation. 2 types d'actions sont désormais éligibles au plan : **Les actions obligatoires ou nécessaires (FCO, ADR, habilitation électrique...)** et **autres actions (éco-conduite, management...)**.

Une nouvelle définition de l'action de formation permet de réaliser les actions de formation en situation de travail (FEST), en plus des formations en présentiel ou en tout ou partie à distance et ouvre le champ des possibles avec l'éligibilité de nouvelles actions (coaching, évènement, travail collaboratif...).

6 > Des obligations employeurs renforcées mais simplifiée

Un entretien professionnel, véritable lieu d'échange sur la formation entre l'entreprise et le salarié tous les 2 ans et un bilan à 6 ans récapitulatif du parcours professionnel du salarié.

Tous les 6 ans, le salarié doit avoir bénéficié de 3 entretiens professionnels et avoir suivi une formation non obligatoire.

7 > La libéralisation du marché de l'apprentissage :

Un contrat assoupli, simplifié et des nouvelles conditions de financement et des taux de prise en charge fixés par la branche

8 > Une contribution unique Formation et Apprentissage prélevée directement par l'URSAFF en 2021

9 > Le CPF de transition professionnelle pour les salariés qui souhaitent se reconvertir ou changer de métier.

Le CPF de transition professionnelle est le nouveau dispositif qui remplace le CIF (Congé individuel à la Formation). Il permet à tout salarié, au cours de sa vie professionnelle, de suivre à son initiative et à titre individuel, une formation longue certifiante en vue de changer de métier ou de profession.

10 > La réforme du système de certifications pour répondre au mieux aux besoins des salariés et des entreprises.

Développement durable, CO² et véhicule gaz

AFTRAL a construit une offre de formation complète ajustée aux besoins des différents acteurs de l'entreprise : managers, conducteurs routiers, opérateurs logistique, pour les accompagner dans leur démarche de développement durable.



> Une offre de formation complète, opérationnelle et ajustée

Tout concourt chez AFTRAL à vous accompagner dans votre démarche de préservation de l'environnement par la mise en place de prestations de sensibilisation et d'accompagnement telles que :

- Sensibilisation de tout le personnel,
- Accompagnement dans la mise en place de la Charte des Engagements Volontaires sur les émissions de CO₂ par des formations qui visent la création d'indicateurs de performance durable.

> Le pack développement durable AFTRAL : un atout pour votre entreprise

Le Pack Développement Durable, dans le cadre de l'ADEC, répond à vos besoins et vous permet de :

- Vous donner les moyens de répondre aux appels d'offres qui exigent des mesures en faveur du développement durable,
- Vous aider à réduire votre consommation d'énergie et à diminuer l'émission de CO₂ dans l'atmosphère ceci, dans votre intérêt économique et plus largement pour la protection de l'environnement,
- Mobiliser vos équipes sur la protection de l'environnement.

> Une formation perfectionnement à la conduite d'un véhicule fonctionnant au GNV Gaz Naturel pour Véhicules

- Si vous souhaitez vous perfectionner dans la conduite de véhicules fonctionnant au gaz naturel, **AFTRAL, vous propose également une formation dédiée à la conduite de véhicule fonctionnant au gaz naturel.**

Objectif :

Utiliser un véhicule fonctionnant au GNV de façon rationnelle (Eco-conduite) et en sécurité en prenant en compte ses spécificités.

> Pour plus d'informations : www.aftral.com





p 8
Management et gestion



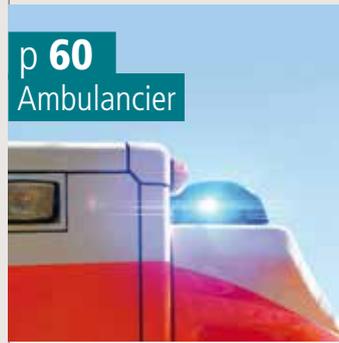
p 18
Exploitation et
Attestation de capacité



p 38 Conduite



p 32 Maintenance



p 60
Ambulancier



p 64
Tourisme

L'utilisation du genre masculin permet d'alléger le texte mais ne peut être perçue pour de la discrimination en référence à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes.

Management
et gestion



Exploitation
et Attestation
de capacité



Maintenance



Conduite



Ambulancier



Tourisme





MANAGEMENT ET GESTION



SOMMAIRE

SAVOIR-FAIRE, PROXIMITÉ, SOUPLESSE D'INTERVENTION 10

FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT

 • Dégager de la trésorerie par une gestion globale de l'entreprise	11
 • Analyse et maîtrise des coûts de revient des prestations de transport (voyageurs)	11
 • Les aspects organisationnels de la gestion de crise en entreprise	12
 • La communication de l'entreprise en situation de crise	12
 • Prévention des risques dans le transport routier - Dirigeant d'entreprise	12
 • Prévention des risques dans le transport routier animateur prévention du transport routier - APTR	12
 • Consommation de l'alcool et de la drogue en entreprise : comment agir ?	13
 • Manager au quotidien dans une entreprise de transport de personnes.....	14
 • Manager ses équipes : les outils et bonnes pratiques en transport de personnes	15
 • Manager et piloter les ressources humaines	15
 • Mener un entretien professionnel	15
 • La gestion des conflits au sein d'une équipe	16

Développement durable

 • Performance extra financière, DD, RSE : Quelles opportunités pour l'entreprise ?	16
• L'éco-conduite et son management	17
 • Affichage CO2 : mettre en place le dispositif dans son entreprise	17



 Formations s'adressant à l'encadrement et aux dirigeants

Pour en savoir plus
www.aftral.com/managers

*Les informations contenues dans ce document sont extraites de nos programmes de formation.
 N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir les programmes complets.*

Savoir-faire, proximité, souplesse d'intervention

sont les maître-mots de nos consultants-formateurs lorsqu'il s'agit d'accompagner le développement des entreprises.

AFTRAL Managers est le service qui apporte son appui conseil-formation à l'encadrement opérationnel ou fonctionnel des entreprises et à leurs dirigeants.



→ Des méthodes, des experts

- Des consultants-formateurs dotés d'une solide expérience en entreprise, animent les formations AFTRAL Managers, selon des méthodes pédagogiques actives (mises en situation, cas pratiques...)

→ Une offre "catalogue" diversifiée et modulable

- Vos besoins en formation sont clairement identifiés et portent sur plusieurs thématiques, construisez directement votre propre cycle de formations à partir du catalogue.

Quelques exemples :

– Cycle "Les fondamentaux en transport de personnes"

- **Module 1 :**

La gestion du temps de travail des conducteurs

PC VY 11 – 1 jour

- **Module 2 :**

Optimiser l'exploitation en transport interurbain de personnes

PM VY 11 et PM VY 12 – 2 jours + 1 jour

- **Module 3 :**

Manager au quotidien

PC VY 16 – 2 jours

→ Une offre "sur-mesure", à construire ensemble

→ Une ingénierie de formation dédiée à vos projets

→ Une veille réglementaire et technique permanente au cœur de l'innovation.



" Le Management : une composante primordiale pour les encadrants ! "

Suivez le logo AFTRAL Managers, vous trouverez nos offres dans les différents chapitres.



Contact national AFTRAL Managers
Valérie DESCAZAUX • Tél. 01 42 12 51 01
valerie.descaux@aftral.com

www.aftral.com/managers

FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT



Dégager de la trésorerie par une gestion globale de l'entreprise

PC CT 14

PUBLIC

Dirigeants de TPE et PME du secteur des transports, responsables d'exploitation, responsables facturation et comptabilité.

OBJECTIFS

- Découvrir, maîtriser et appliquer des outils concrets et pratiques pour optimiser la trésorerie de l'entreprise.
- Améliorer les indicateurs de gestion présents en entreprise.
- Développer une communication optimale auprès des parties prenantes (banques, fournisseurs, clients, institutions...).

PROGRAMME

- Définir les éléments de comptabilité et de gestion.
- Maîtriser et optimiser son coût de revient / Vendre une prestation.
- Anticiper et contrôler ses mouvements de trésorerie.
- Comprendre l'importance des relations avec les parties prenantes.
- Synthèse et bilan du stage.

DURÉE

1 jour

LES DE LA FORMATION

- Transmission d'une feuille de route de bonnes pratiques à appliquer dès votre retour en entreprise.

Analyse et maîtrise des coûts de revient des prestations de transport (voyageurs)



PC GE 05
Perfectionnement

Public :

- Cadres et dirigeants PMET.

Objectif :

- Permettre une élaboration plus juste du prix de vente d'une opération de transport par :
 - La prise en compte des actions à mener sur certains postes de charges
 - L'intégration de paramètres sensibles pour la prise de décision.

Programme :

- Examen du contexte professionnel et définition des coûts de revient
- Détermination des éléments constitutifs du coût de revient
- Explication de la méthodologie de calcul du coût de revient
- Définition de la structure de coûts de revient
- Recherche des divers moyens d'action pour maîtriser les coûts de revient
- Fixation des prix de vente.

Durée : 2 jours.

Paroles de Pros

Nous avons ouvert ce stage, "**Analyse des coûts de revient d'une prestation de transport de personnes**" aux collectivités territoriales, lors de sessions qui leurs sont dédiées.

Les chargées d'études et chefs de service transport des autorités organisatrices (conseils régionaux, conseils départementaux, agglomérations, etc.) **reconnaissent l'expertise d'AFTRAL** et viennent chercher lors de ces journées l'approche professionnelle "autocariste". Ils veulent comprendre le fonctionnement

d'une entreprise de transport, ses contraintes législatives et réglementaires pour mieux appréhender les offres tarifaires qui leur sont remises.

Après deux journées de formation, **ils mesurent davantage les difficultés rencontrées par les transporteurs.**

C'est aussi **notre rôle d'expliquer que la recherche de la meilleure offre passe par une qualité de service... et des entreprises pérennes.**

Les aspects organisationnels de la gestion de crise en entreprise



PC CT 18
Perfectionnement

Public :

- Cadres et dirigeants.

Objectifs :

- Identifier les lignes directrices d'une gestion adaptée aux situations de crise.
- Manager les risques subis par l'entreprise.

Programme :

- Définition de la notion de crise
- Identification des signes avant-coureurs
- Management de la crise

Durée : 1 jour.

La communication de l'entreprise en situation de crise



PC CT 19
Perfectionnement

Public :

- Cadres et dirigeants.

Objectifs :

- Décrypter le fonctionnement des médias en situation de crise.
- S'exercer à la pratique de la déclaration et de l'interview face à la caméra.

Programme :

- Décryptage du fonctionnement des médias en situation de crise
- Mise en situation sur le scénario développé la veille en gestion de crise.
- Exercice à la pratique de l'interview face à la caméra.

Durée : 1 jour.

Prévention des risques dans le transport routier - Dirigeant d'entreprise -



PC SE 09
Perfectionnement

Public :

- Dirigeant d'entreprise ou personne désignée par l'employeur.
- Être engagé sur le projet de prévention de son entreprise et envisager de former un ou plusieurs Animateur Prévention du Transport routier (APTR).

Objectifs :

- Initier/développer un projet de prévention des risques professionnels dans son entreprise.
- Manager la santé et Sécurité au Travail de son entreprise.

Programme :

- Les enjeux de la prévention des risques professionnels pour son entreprise
- Les fondamentaux de la démarche de prévention et leur intégration dans la gestion des activités de l'entreprise
- La responsabilité du chef d'entreprise au regard des risques professionnels
- Le pilotage du projet de prévention
- Le choix de l'Animateur Prévention
- Evaluation des acquis

Durée : 1 jour.

Prévention des risques dans le transport routier animateur prévention du transport routier - APTR



PA SE 05
Perfectionnement

Public :

- Avoir validé ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels au travers d'une évaluation du réseau prévention (base en prévention).
- Avoir des compétences en Santé et Sécurité au Travail ainsi que des capacités d'animation.
- Personne désignée par l'employeur pour animer le projet prévention

Objectifs :

- Animer le projet de prévention de l'entreprise.
- Conseiller et accompagner la Direction de l'entreprise dans sa démarche de prévention des risques professionnels.

Programme :

- Organisation et animation en lien avec la Direction de la démarche de prévention des risques professionnels de son entreprise
- Enjeux de la prévention des risques professionnels
- Diagnostic en Santé et Sécurité au Travail

- Projet de prévention des risques professionnels
- Mobilisation des différents acteurs (internes et externes)
- Leviers de mobilisation
- Organisation et l'animation des réunions d'information ou de sensibilisation
- Analyse des risques professionnels d'une situation de travail dans le but de proposer des pistes d'amélioration
- Analyse d'une situation de travail à risque
- Différentes pistes d'amélioration
- Démarche de prévention adaptée à l'ensemble des risques du métier : Troubles Musculo-Squelettiques, risques Psycho-Sociaux, risque routier
- Plan d'action d'amélioration des conditions de travail
- Intersession : travaux d'application en entreprise
- Epreuves certificatives
- Restitution du travail d'intersession sur les Risques Psycho-Sociaux
- Analyse des différents projets de prévention

Durée : 1 jour.



Consommation de l'alcool et de la drogue en entreprise : comment agir ?

PC CT 08

PUBLIC

Dirigeants et cadres des entreprises de prestations transport et logistique, tout personnel impliqué dans la prévention et la promotion de la santé dans l'entreprise.

OBJECTIFS

- Préciser comment les chefs d'entreprises de transports et d'entrepôts peuvent réagir et prévenir les risques liés à l'alcool et à la drogue en entreprise.
- Expliquer les effets des produits, les moyens d'en prévenir la consommation.
- Identifier le rôle du chef d'entreprise, ses droits et moyens d'actions, ses obligations et risques face à un salarié sous l'emprise d'un état alcoolique ou sous l'effet d'une drogue.
- Mettre en œuvre une culture de prévention.

PROGRAMME

Prévention et connaissance des produits

- L'usage des produits psycho-actifs : un phénomène répandu ou marginal ?
- Conséquences et effets pour le salarié et pour l'entreprise.
- Comment mieux repérer l'usager de produits ?
- Définir le concept de santé globale pour identifier les leviers d'action de l'entreprise.
- Les principaux acteurs de la prévention (évoqués dans l'ensemble de la journée).

Droits et devoirs du chef d'entreprise

- Comportement du manager et environnement juridique.
- Première réaction "en situation de crise" : comment réagir face à un état d'alcoolémie ou de consommation de stupéfiants ?
- Deuxième réaction : comment se doter en amont de moyens permettant une action juridiquement sécurisée ?
- Traiter et prévenir les situations les plus fréquentes.
- Synthèse et conclusion : instaurer une culture de prévention.

DURÉE

1 jour



LES + DE LA FORMATION

- Cette journée met en main des participants des "modèles" de protocoles, qui les guideront pour faire face à une situation de crise (salarié sous l'emprise d'un état alcoolique ou sous l'effet de narcotiques), et/ou faire face à un salarié dépendant par la mise en place d'un contrat moral.



Cette formation concourt à l'instauration d'une véritable **culture de prévention**, et permet de confronter ses pratiques actuelles pour mieux identifier des nouvelles idées d'actions.

S'il est un sujet souvent considéré comme tabou et difficile à aborder, c'est bien la consommation d'alcool et de drogues.

Considérée le plus souvent comme une question d'ordre privé, elle intéresse pourtant la vie de l'entreprise et commande l'action, à la fois pour protéger les salariés (c'est une obligation que de veiller à leur

sécurité, notamment pour les fonctions à risques comme conducteurs), mais aussi l'entreprise (le niveau de qualité de la prestation, l'ambiance de travail...), et enfin le chef d'entreprise lui-même dont la responsabilité pénale peut être engagée.

Si une entreprise ne peut pas prendre en charge tous les problèmes personnels d'un salarié, elle a tout son rôle dans cette chaîne de **prévention des addictions**.



Gilles Mérilhou

Consultant-formateur AFTRAL Managers

De culture entrepreneuriale dans le métier du transport routier de voyageurs, et après une expérience réussie de 17 ans en tant que créateur dirigeant, Gilles Mérilhou transmet aujourd'hui, à travers les formations Aftral Managers, les savoirs attendus et les techniques nécessaires, auprès des dirigeants mais aussi de l'encadrement fonctionnel et opérationnel des entreprises.

Gilles Mérilhou accompagne les acteurs stratégiques clés, face aux enjeux de cette profession et notamment celle de **l'intégration des nouvelles mobilités**.



Manager au quotidien dans une entreprise de transport de personnes

PC VY 16

Obtenez le meilleur de vos équipes

A l'heure où les collaborateurs, et en particulier les conducteurs, sont les ambassadeurs de l'entreprise, gérer son personnel s'avère indispensable. Comment s'y prendre concrètement ? Comment affirmer sa légitimité auprès de son équipe et générer de l'enthousiasme ? Ces deux journées y répondent. Un atout incomparable pour vos collaborateurs ayant en charge une fonction d'encadrement.

PUBLIC

Dirigeants, personnel d'encadrement des entreprises de transport de personnes.

OBJECTIFS

- Se situer comme encadrant ; asseoir sa crédibilité.
- Mieux communiquer avec ses équipes.
- Etre capable de réguler les tensions au sein de l'équipe.

PROGRAMME

- Permettre au stagiaire de développer son aptitude à encadrer
- Permettre au stagiaire de développer son aptitude à communiquer
- Etre capable de mieux gérer le stress de ses conducteurs
- Développer sa capacité à anticiper sur le conflit et à le traiter
- Etre capable de fixer clairement un objectif adapté
- Mettre en œuvre des actions de progrès à court et moyen termes à l'issue du stage

DURÉE

2 jours.

LES ++ DE LA FORMATION

- Basée sur des situations quotidiennement vécues en entreprise, cette formation présente les méthodes et les outils d'un véritable management de proximité.
- La formation peut se décliner en 2 jours + 1 jour complémentaire quelques semaines après, constituant un "retour sur expérience" intéressant. L'intersession permet aux participants d'expérimenter les outils de management proposés lors du premier module.



Manager ses équipes : les outils et bonnes pratiques en transport de personnes

PC VY 18
Perfectionnement

Public :

- Dirigeants et encadrement des entreprises de transport de personnes.

Objectifs :

- Accompagner les encadrants dans leur management.
- Identifier et s'approprier les "outils pratico-pratiques" qui les y aideront.
- Valider les points clés du management.
- Échanger sur les bonnes pratiques dans les différentes fonctions des participants.

Programme :

Jour 1

- Identifier le rôle d'encadrant de 1^e niveau
- Mieux se connaître pour mieux communiquer.
- Comment réagir face à la critique

Jour 2

- Faire une critique : comment la faire sans "blesser" l'autre ?
- Animer une réunion
- Échange sur les cas concrets vécus durant l'inter stage

Jour 3

- Identifier les différents types de conflits possibles au travail.
- Anticiper et gérer une situation conflictuelle au sein de l'équipe

Jour 4

- Identifier les différences et les limites de l'empathie et de la sympathie.
- Prendre du recul pour analyser une situation anormale

Jour 5

- Gérer et développer les compétences au sein d'une équipe.
- Évaluer le travail d'un des collaborateurs

Jour 6

- Mieux gérer son propre temps de travail.
- Gérer le stress au sein d'une équipe et son propre stress
- Évaluation des acquis

Durée : 6 journées articulées en 3 modules de 2 journées consécutives.



Manager et piloter les ressources humaines

PC CT 12
Perfectionnement

Public :

- Encadrement et dirigeants des entreprises de transport de voyageurs.

Objectifs :

- Préciser les missions principales d'un encadrant.
- Identifier les points clés d'une communication efficace.
- Se doter d'outils de communication en vue d'une plus grande aisance relationnelle selon les situations professionnelles rencontrées.
- Optimiser son management par une meilleure connaissance de soi.
- Savoir recruter et accompagner les collaborateurs.
- Piloter et développer les compétences des collaborateurs.
- Gérer les ressources humaines en prenant en compte les dispositions et évolutions réglementaires.

Programme :

Jours 1 et 2

- Rôle de l'encadrant
- Développement de l'aptitude à communiquer positivement
- Adaptation du type de management à la situation professionnelle
- Gestion du stress
- Optimisation de son management au regard de la législation sociale
- Évaluation des pratiques professionnelles et du potentiel de ses collaborateurs

Jour 3

- Partage du vécu de l'intersession
- Gestion des situations conflictuelles et choix d'une sanction adaptée
- Gestion du temps pour gagner en efficacité

Durée : 2 jours + 1 jour.



Mener un entretien professionnel

PC CT 63
Perfectionnement

Public :

- Chefs d'entreprise de PMET, responsables ressources humaines, responsables du personnel, chefs d'agence (actuels ou futurs), autres responsables concernés par la gestion des ressources humaines.

Objectifs :

- Maîtriser les étapes de la conduite de l'entretien, de son début à sa conclusion.
- Faire de l'entretien professionnel un outil pertinent de management.
- Déterminer les besoins en formation du salarié dans une perspective "gagnant-gagnant" (en lien avec la GPEC).

Programme :

- Comprendre le cadre juridique.
- Préparer l'entretien professionnel en pratique.
- Définir les conditions d'organisation et recenser les outils à la disposition des managers et salariés.
- Mettre en pratique les techniques d'un entretien professionnel réussi.
- Bilan, synthèse du stage et évaluation de satisfaction des stagiaires.

Durée : 1 jour.



CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Tous les 6 ans, un bilan récapitulatif complète l'entretien professionnel réalisé avec le salarié qui doit avoir bénéficié de

- 3 entretiens professionnels (1 tous les 2 ans)
- et avoir suivi une formation non obligatoire (dans l'exercice de son activité professionnelle).

Sanction pour les entreprises de + 50 salariés :
abondement de 3 000€ sur le compte personnel de formation (CPF) du collaborateur



PC CT 80
Perfectionnement

La gestion des conflits au sein d'une équipe

Public & pré-requis :

- Cadres et agents de maîtrise.
- Expérience de management opérationnel d'au moins un an.

Objectifs :

- Identifier la pratique du manager en matière de gestion de conflits.
- Acquérir des outils pratiques d'identification des situations conflictuelles et potentiellement conflictuelles.
- Acquérir des techniques de communication pour résoudre les conflits en tant que participant ou médiateur.

Programme :

Comprendre le conflit :

- Résoudre un conflit.

La connaissance des acteurs.

Le comportement des acteurs :

- La résolution proprement dite.
- Prévenir le conflit : les techniques de communication.
- Cas concrets et exercices pratiques.

Durée : 2 jours.

Développement durable



PC DD 08
Perfectionnement

Performance extra financière, DD, RSE : Quelles opportunités pour l'entreprise ?

Public :

- Cadres et dirigeants des entreprises de transport de marchandises et de voyageurs.

Objectifs :

- Définir et comprendre les enjeux de la RSE et de la Performance Extra Financière (PEF) dans une entreprise de transport
- Prouver l'opportunité d'engager son entreprise dans une démarche de développement durable.
- Identifier des pistes d'actions concrètes à mener.

Programme :

- Prise de conscience des enjeux qui incitent l'entreprise de transport et le prestataire logistique à s'engager dans une démarche de développement durable : commerciaux, financiers, sociétal, managérial, légal, éthique

- Identification des pistes d'actions concrètes à mener dans les 3 piliers de la démarche

- Identification des enjeux autour de la Performance Extra Financière (PEF)

Durée : 1 jour.



Un autocar
remplace
30 à 40 voitures
tout en occupant
seulement l'espace
de 3 d'entre elles
sur la route.





PM DD 02
Perfectionnement

L'éco-conduite et son management

Public :

- Cadres et dirigeants des entreprises de transport et de voyageurs.
- Référents impliqués dans une démarche globale RSE en entreprise.

Objectifs :

- Découvrir les principes fondamentaux de management de l'Eco-Conduite & Développement Durable, les Chartes et Label, les outils de suivi.
- Rappel des aspects théoriques de l'éco-conduite et méthodes de formation.
- Mettre en main les outils de suivi des indicateurs.

Programme :

- Découvrir les principes fondamentaux de management de l'Eco-Conduite & Développement Durable, les Chartes, les outils nécessaires.
- Identifier les principes d'enseignement de l'éco-conduite et les leviers.

- Manager l'éco-conduite.
- Mettre en œuvre les outils de suivi des indicateurs.
- Animer le suivi des actions concrètes et effectives dans le prolongement du management de l'éco-conduite.
- Identifier les aspects psychologiques et freins potentiels des stagiaires..

Durée : 1 jour.

Affichage CO2 : mettre en place le dispositif dans son entreprise



AFTRAL
Managers

PC DD 07
Perfectionnement

Public :

- Cadres ou chargés de mission d'entreprises de transports routiers.

Objectifs :

- Décrire le dispositif d'information CO2 pour les prestations transport.
- Recenser les éléments permettant de répondre à l'obligation d'affichage du dispositif.
- Intégrer le dispositif dans la stratégie de l'entreprise.

Programme :

- Description du dispositif « Information CO2 des prestations transport»
- Recensement des éléments permettant de répondre à l'obligation d'affichage du dispositif
- Intégration du dispositif dans la stratégie de l'entreprise.

Durée : 1 jour.



38 %

C'est le taux d'occupation à partir duquel le bilan environnemental de l'autocar devient positif.

Source : Rapport d'activité FNTV





EXPLOITATION ET ATTESTATION DE CAPACITÉ

Perfectionnement aux métiers de l'exploitation transport : professionnaliser vos équipes.

Le personnel d'exploitation occupe une place clef de l'entreprise car elle est le relais entre la direction et le personnel roulant.
D'où la nécessité de développer la performance des exploitants par une actualisation des connaissances réglementaires et une mutualisation des pratiques en matière d'exploitation (techniques, outils...), dans un souci d'efficience commerciale et de rentabilité.



→ Les raisons de choisir les Packs de Professionnalisation des métiers de l'exploitation AFTRAL :

- Un cursus métier **modulaire** :
 - Liberté dans la durée et le choix des modules.
 - Des modules spécifiques à vos secteurs (marchandises / voyageurs)
 - Un module optionnel axé sur l'accompagnement vers la certification.
- Un **dispositif global, ou "à la carte"** :
 - Dirigeants
 - Tout personnel d'exploitation
 - Possibilité d'organiser la formation en entreprise

Quelques exemples :

- Cycle "**Développer la performance des exploitants**"
 - **Module 1** : Réglementation
 - **Module 2** : Organiser l'exploitation
 - **Module 3** : Relations exploitant - conducteur - client
 - **Accompagnement vers la certification / validation**
 - **Accompagnement VAE + validation**



Pour tout renseignement,
rapprochez vous de votre centre AFTRAL le plus proche
ou contactez vincent.baldy@aftral.com

ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS (BAC +2)



CPF 244 853

V.A.E.* (1)

Titre Professionnel d'Exploitant régulateur en transport routier de voyageurs (ERTV)

IP VY 14
Qualifiante

ENSTV

L'ENSTV (l'École Nationale Supérieure en Transport de Voyageurs) offre une grande diversité de métiers pouvant s'exercer en France ou à l'International.

S'intégrer dans la mondialisation des marchés en développant des moyens de transport, en favorisant les déplacements des personnes en tenant compte des enjeux sociaux, environnementaux et économiques est une préoccupation politique de plus en plus perceptible pour laquelle nous nous proposons d'être acteur.

Les formations supérieures en Transport de personnes

Les personnes issues de ces formations reçoivent un enseignement à la fois ouvert et technique leur permettant d'évoluer au sein des entreprises vers des postes de maîtrise et d'encadrement en transport urbain ou interurbain.

Niveau : III.

Public & pré-requis :

- Être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau IV (Baccalauréat ou équivalent) ou justifier d'un titre ou formation de niveau inférieur complété d'une expérience probante au sein d'une entreprise de ce secteur d'activité
- Être admis dans les 2 cas aux tests d'évaluation des prérequis.

Objectif :

- Organiser et planifier les moyens techniques et humains permettant le transport routier de personnes.
- Coordonner et piloter les opérations de transport routier de personnes.

Validation :

- Titre professionnel ERTV de Niveau III / RNCP 4033)
- Par équivalence **attestation de capacité professionnelle** permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier de personnes.

Programme :

- Organisation et planification des moyens techniques et humains pour assurer le transport routier de personnes**
- Construction du graphicaire répondant à la demande du client.
- Détermination de l'habillage des services des conducteurs.
- Planification des moyens humains et matériels.
- Analyse de la rentabilité d'une prestation de transport.
- Argumentation d'une proposition de solution de transport de personnes.

Coordonner et piloter des opérations de transport routier de personnes

- Gestion des aléas et réalisation du suivi de l'activité.
- Contrôle et analyse des documents et données d'exploitation.
- Traitement des données relatives à la prépaie des conducteurs.
- Animation et encadrement d'une équipe de conducteurs..

Durée : 840 heures en centre + périodes de formation en entreprise (ce programme est inclus dans l'accord de branche de la CPNE Transport).

Contacts :

→ Sélin ZIAKOVIC
ENSTV École Nationale Supérieure en Transport de Voyageurs - Paris (75)
Tél. 01 43 14 79 00
selin.ziakovic@aftral.com

→ Stéphanie Chenu
AFTRAL Villette d'Anthon (38)
Tél. 04 72 02 58 24
stephanie.chenu@aftral.com

→ Elisabeth Flochlay
AFTRAL Toulouse (31)
Tél. 05 61 99 53 23
elisabeth.flochlay@aftral.com

→ Elodie REICHARD
AFTRAL Nancy (54)
Tél. 03.83.15.83.82
elodie.reichard@aftral.com

* Accessible par la V.A.E. (Validation des Acquis de l'Expérience).
(1) Également accessible en contrat de professionnalisation.

EXPLOITATION ET ATTESTATION DE CAPACITÉ

Contactez Vincent BALDY : 01 42 12 51 97 – vincent.baldy@aftral.com

ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS (BAC +3)



CPF 247 612

V.A.E.* (1)

Responsable Production Transport de Personnes (RPTP)

IP VY 12
Qualifiante

Niveau : II.

Public & pré-requis :

- Titulaires des titres de niveau III suivants : BTS, DUT, Titre Technicien Supérieur en Transport de Personnes (TSTP), DEUG.
- Titulaires des titres de niveau IV bénéficiant d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans un emploi réel, correspondants à l'emploi type.
- En reconnaissance partielle : titulaire d'un ou plusieurs Certificat(s) de Compétences Professionnelles constitutif du titre.

Objectifs :

- Coordonner le service production.
- Garantir la faisabilité technique des engagements contractuels auprès des clients institutionnels ou privés.
- Participer à l'étude et à la conception des dossiers d'appels d'offres.
- Veiller à l'optimisation des moyens matériels et humains et en prévoit les adaptations futures.

Validation :

- Titre certifié Responsable Production Transport de Personnes (RPTP) de niveau II, enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) sous le Code titre 2856. Le titre permet d'obtenir par équivalence l'attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier de personnes (Décision du 2 janvier 2013 BO du 25 janvier 2013). Attestation de fin de formation.

Programme :

Garantir la faisabilité technique des engagements contractuels :

- L'organisation des transports de voyageurs en France.
- Les techniques de graphicaage, habillage et roulement en urbain et interurbain.
- Démonstration progiciels.
- Éléments préalables à la mise en place d'une offre de transport.
- La planification des services en transport urbain et interurbain.
- Bureautique et informatique professionnelle.
- Langue étrangère appliquée.
- Techniques de communication.
- Gestion économique et analyse des coûts.
- Préparation du voyage d'études + Soutenance.
- DRPP.
- ECF 1.

Organiser le travail du service et manager les acteurs de la production :

- Structurer le service production dans le respect des règles sociales.
- Le management des acteurs de la production.
- Le management des personnes dans une situation de changement.
- Communication - Simulation.
- Gestion.
- Langue étrangère.
- Période de formation en entreprise.
- DRPP.
- ECF2.

Mesurer et développer les performances quantitatives et qualitatives de la production :

- La gestion budgétaire de l'exploitation.
- Le tableau de bord d'exploitation.
- Langue étrangère.
- DRPP.
- ECF 3.

Voyage d'étude.

MS de synthèse.

Examen final.

Durée : 980 heures de cours sur 12 mois.

Ce programme est inclus dans l'accord de branche de la CPNE Transport.

Contacts :

→ Sélin ZIAKOVIC

ENSTV Ecole Nationale Supérieure du Transport de Voyageurs - Paris (75)
Tél. 01 43 14 79 00 - selin.ziakovic@aftral.com

→ Gwladys GOUELLO

ENSTV Vannes
Tél. 02 97 47 02 16 - gwladys.gouello@aftral.com

→ Nathalie LESCOP-AUTERE

ENSTV La Réunion
Tél. 02 62 22 17 17 - nathalie.lescop-autere@aftral.com

* Accessible par la V.A.E. (Validation des Acquis de l'Expérience).

(1) Également accessible en contrat de professionnalisation.

FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT



Optimiser l'exploitation en TRV

Module 1 : Organiser l'exploitation

Module 2 : Gérer les moyens et réduire les coûts

PM VY 11 et 12

Ciblez les points d'amélioration dans votre activité.

Faire des économies est un impératif pour les Collectivités et chaque entreprise le constate au fil des appels d'offres. Mais les économies ne portent pas que sur l'exigence de qualité. Il faut donc mettre en place une production optimisée qui limite au maximum les coûts. Ce sont les objectifs que se fixent les deux modules de formation proposés.

PUBLIC

Personnel d'exploitation.

OBJECTIFS

Module 1

- Mettre en œuvre une exploitation efficace, en tenant compte des contraintes économiques, commerciales et réglementaires.
- Appliquer les techniques fondamentales de l'exploitation.

Module 2

- Déterminer ses besoins en personnel et en véhicules.
- Optimiser ses coûts.

PROGRAMME

Module 1

- Optimiser les itinéraires, les kilomètres et les temps de parcours.
- Optimiser les services (conducteurs et véhicules).
- Optimiser les roulements de travail et le planning.

Module 2

- Optimiser les besoins en personnel de conduite et leurs coûts.
- Optimiser les besoins en véhicules et leurs coûts d'exploitation.

DURÉE

2 jours (module 1) - 1 jour (module 2)

LES + DE LA FORMATION

- Comment anticiper les aléas et organiser une base de production saine ?
- Comment ne pas se laisser déborder par le quotidien et voir réduits à néant les efforts d'organisation ?
- Comment tirer profit du service réalisé pour améliorer la qualité des prestations futures ?
- En répondant à ces questions lors de la formation, l'exploitant sera à même de relever le défi auquel il est confronté quotidiennement dans l'exercice de son métier.

Référent conducteur accompagnateur de personne en situation de handicap ou à mobilité réduite

PM VY 14
Perfectionnement

Public & pré-requis :

- Personnel d'encadrement d'exploitation identifié comme référent des conducteurs accompagnateurs dans l'exercice de leurs missions.

Objectif :

- Identifier les différents types de handicap afin d'intervenir de manière efficace auprès de son conducteur ou de l'autorité organisatrice.

Programme :

- Présentation de l'accord de Branche du 7 juillet 2009 relatif à l'emploi de conducteur accompagnateur
- Connaissance de la clientèle, identification des divers types de handicaps
- Accueil et instauration d'un climat de confiance avec les personnes transportées

Durée : 1 jour.



EXPLOITATION ET ATTESTATION DE CAPACITÉ

Contactez Vincent BALDY : 01 42 12 51 97 – vincent.baldy@aftral.com

Dans le domaine du transport de voyageurs, **la pratique de la gestion de stocks existe** et a une portée stratégique. En effet, dans les ateliers de maintenance et de réparation des autocars et des autobus, la disponibilité des pièces de rechange

et l'organisation des flux deviennent un enjeu prioritaire. Dans les modules de nos formations détaillées ci-après, nous vous transmettons **des outils opérationnels** que vous pourrez adapter à vos exploitations.

Organiser la maintenance et gérer un atelier



PM EO 04
Perfectionnement

Public :

- Chefs d'ateliers chargés de l'entretien d'un parc de véhicules.

Objectifs :

- Maîtriser l'organisation de l'atelier et du travail en diminuant les coûts et en augmentant le niveau de service (disponibilité des véhicules).
- Suivre la gestion de l'atelier en intégrant également les contraintes techniques, sociales, de sécurité (personnel d'atelier et de conduite) et de qualité.
- Maîtriser les techniques de communication, animation d'équipe.

Programme :

- La démarche du développement durable
- Que recherche l'entreprise dans l'organisation de la maintenance ?

- Les politiques de maintenance et la gestion de parc
- Mesure du dispositif existant
- Organisation quotidienne de la maintenance
- La coordination avec l'exploitation
- Organisation quotidienne de l'atelier.
- Les contrôles techniques
- Les tableaux de bord du chef d'atelier.
- Connaissance des coûts
- La sous-traitance
- Les évolutions technologiques
- Participer aux choix des véhicules ?
- Sensibilisation à l'animation d'une équipe.

Gestion des stocks - Inventaires



LO CL 48
Perfectionnement

Public :

- Gestionnaires de stocks, techniciens logistique, chargés d'études, responsables en logistique, responsables d'exploitation.

Objectifs :

- Définir la nécessité de réaliser un inventaire.
- Organiser et mettre en œuvre un inventaire.
- Suivre et interpréter des résultats d'inventaire.

Programme :

- Missions du gestionnaire de stocks.
- Différentes organisations d'inventaire, avantages et inconvénients.
- Organisation et mise en œuvre d'un inventaire.
- Suivi et interprétation des résultats.
- Bilan et synthèse.

Durée : 1 jour.

Gestion des stocks - Plan d'implantation



LO CL 49
Perfectionnement

Public :

- Gestionnaires de stocks, techniciens logistique, chargés d'études, responsables en Logistique, responsables d'exploitation.

Objectifs :

- Définir les missions du gestionnaire de stocks.
- Décrire et mettre en place un plan d'implantation.
- Evaluer un plan d'implantation.

Programme :

- Missions du gestionnaire de stocks
- Différents plans d'implantation possibles
- Mise en place d'un plan d'implantation
- Evaluation du plan d'implantation
- Bilan

Durée : 1 jour.

Gestion des stocks - Tenue des stocks



LO CL 50
Perfectionnement

Public :

- Gestionnaires de stocks, techniciens logistique, chargés d'études, responsables en Logistique, responsables d'exploitation.

Objectifs :

- Décrire les actions qui garantissent la tenue des stocks.
- Évaluer et suivre la performance de la tenue des stocks.

Programme :

- Missions du gestionnaire de stocks.
- Actions qui garantissent la tenue des stocks.
- Evaluation et suivi de la performance de la tenue des stocks.
- Mise en œuvre : applications pratiques.
- Bilan et synthèse.

Durée : 1 jour.

EXPLOITATION ET ATTESTATION DE CAPACITÉ

Contactez Vincent BALDY : 01 42 12 51 97 – vincent.baldy@aftral.com

Titre Professionnel Agent de Médiation d'Information et de Service - TP AMIS -



CPF 246 878



IP VY 15
Perfectionnement

Agents de Médiation : perfectionner leurs interventions



PA VY 07
Perfectionnement

Public & pré-requis :

- Personnel d'entreprise de transport de personnes.
- Maîtrise des savoirs de base (lire, écrire, compter).

Objectifs :

- Participer au maintien du lien social et prévenir les situations de conflit ou de dysfonctionnements par une présence active.
- Réguler par la médiation des situations de tension et de conflit.
- Participer à des actions d'animation ponctuelles ou à des projets partenariaux

Validation :

- Titre Professionnel d'Agent de Médiation d'Information et de Service (TP AMIS). En cas d'échec au titre, possibilité de délivrance de CCP suite à la délibération du jury.

- Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST).
- Code titre RNCP : 232.

Programme :

- Identifier les activités et compétences et l'environnement professionnel de l'agent de médiation, d'information et de service
- BLOC 1 : Participer au maintien du lien social et prévenir les situations de conflit ou de dysfonctionnements par une présence active.
- BLOC 2 : Réguler par la médiation des situations de tension et de conflit.
- BLOC 3 : Participer à des actions d'animation ponctuelles ou à des projets partenariaux.
- Valider les acquis de la formation.

Durée : 420 heures.

Public :

- Agents de médiation, agents de contrôle dans les transports publics de personnes.

Objectifs :

- Appliquer le cadre légal des actions de médiation.
- Aligner ses comportements professionnels à la posture Métier.
- Adopter les techniques et méthodes de l'agent de médiation dans son cadre d'intervention.
- Utiliser les outils de résolution de problèmes pour réaliser un compte-rendu factuel.

Programme :

- Éviter les écueils dans les interventions de l'agent de médiation : Rappels du cadre légal et des règles à respecter pour les agents de médiation.
- Rester dans ses missions d'agent de médiation et aligner sa posture professionnelle avec la déontologie requise en médiation.
- Définir les limites de ses interventions en tant qu'agent de médiation.
- Coordonner ses actions avec ses coéquipiers.
- Analyser des situations vécues et établir un compte rendu factuel.

Durée : 2 jours.

Avec la loi de 2007 sur la prévention de la délinquance, les champs de compétence du contrôleur de titre de transport se sont élargis... encore faut-il les maîtriser.

Au delà de l'obligation de lutte contre la fraude, **les métiers du contrôle engagent l'image de l'entreprise et sa déontologie.** C'est donc un métier difficile ! Le contrôleur est le plus souvent seul dans sa prise de décision et peut rapidement, non seulement dépasser le

cadre légal du contrôle, mais également mettre le réseau en difficulté par une initiative malheureuse... et en toute bonne foi !

Cette formation **Contrôles et relevés d'identité** permet :

- de connaître les **droits et devoirs du contrôleur** (notamment lors des contrôles de personnes mineures) ;
- de **réfléchir à la politique commerciale voulue pour le réseau au travers de cas concrets.**



Contrôle et relevé d'identité dans les transport routiers de voyageurs



**Des moyens efficaces
pour éviter la fraude.**

La fraude dans les transports : ce n'est pas seulement l'affaire de l'autorité organisatrice. Une partie de la rémunération des opérateurs est liée à la fréquentation des lignes... laquelle repose sur la validation des titres de transports.

Pour pouvoir relever l'identité d'un contrevenant et le verbaliser, le contrôleur doit être assermenté et agréé par le procureur de la République. Un agrément que notre formation vous permet d'obtenir.

Public :

- Contrôleurs et futurs contrôleurs ou vérificateurs de titre de perception, sur un service public de transport routier de personnes.

Objectifs :

- Acquérir les connaissances réglementaires, pour obtenir l'agrément puis l'assermentation par le procureur de la République, afin de procéder à des relevés d'identité lors de contrôles sur un service public de transport de personnes.
- Déterminer ses champs de compétences et adapter son comportement en fonction des types de contrôle.

Programme :

- Le cadre juridique :
 - de la mission de l'agent de contrôle d'un service public de transport
 - du recueil et du relevé d'identité
- Le processus de l'infraction : du constat à la condamnation
- Les missions de l'agent de contrôle et ses limites
- Le comportement attendu d'un agent de contrôle.

Durée : 1 jour.

LES + DE LA FORMATION

- Cette formation répond à l'obligation réglementaire de formation des futurs contrôleurs chargés de relever l'identité des voyageurs sans titre de transport.



PA VY 04
Perfectionnement



EXPLOITATION ET ATTESTATION DE CAPACITÉ

Contactez Vincent BALDY : 01 42 12 51 97 – vincent.baldy@aftral.com

ATTESTATION DE CAPACITÉ DE TRANSPORTEUR DE PERSONNES

ATTESTATION DE CAPACITÉ Transport de personnes

CONTEXTE réglementaire

La capacité professionnelle est, avec l'honorabilité, la capacité financière et, depuis décembre 2011, l'exigence d'établissement, l'une des quatre conditions nécessaires que le chef d'entreprise doit remplir pour exercer une activité de transporteur public de personnes. Les pouvoirs publics ont progressivement durci les conditions d'obtention de cette attestation de capacité (décret du 28 décembre 2011) pour laquelle AFTRAL a mis en place des formations spécifiques :

TRANSPORTEUR PUBLIC DE PERSONNES

Par la réussite à l'examen :

- Formation en centre
- Formation 100% Internet
- Formation mixte (Digital learning + centre)

TRANSPORTEUR EXPLOITANT DES VÉHICULES DE MOINS DE 10 PLACES

- Formation en centre
- Formation 100% Digital learning (Internet)
- Formation mixte (Digital learning + centre)

Digital learning AFTRAL Simple, souple, rapide... à portée de clic

Grâce au Digital learning, il est possible de suivre une formation pour l'attestation de capacité de transport de voyageurs malgré un emploi du temps chargé.

- Le postulant peut se connecter au moment où cela l'arrange, tout en bénéficiant d'un **support informatique** et de l'**expertise sectorielle** d'AFTRAL pour les questions supplémentaires posées par mail ou au téléphone.
- Pour ceux qui le souhaitent, il est également possible de **mixer l'enseignement Digital learning avec du présentiel en centre de formation grâce à l'offre "mixte"**.
- Quelle que soit l'option choisie, le guide papier, édité par la **CELSE**, est offert aux apprenants pour qu'ils puissent réviser dans toutes les conditions.
- L'ensemble offre une **souplesse pédagogique** permettant d'afficher un **taux de réussite de 72 %** pour l'attestation de capacité lourde et de **plus de 85 %** pour celle relative aux véhicules légers de moins de 10 places !

Par la réussite à l'examen Attestation de Capacité transport routier de personnes



Perfectionnement

Public :

- Tous les publics.

Objectif :

- Permettre aux candidats d'acquérir les connaissances nécessaires à l'obtention de l'Attestation de capacité professionnelle pour l'exercice de l'activité de transporteur de voyageurs.

Validation :

- Présentation à l'examen Attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier de personnes.

Programme :

- Aspects juridiques de la vie de l'entreprise.
- Gestion commerciale et financière.
- Droit social voyageurs.
- Règlementation des transports nationaux.
- Normes et exploitation techniques.
- Sécurité voyageurs.
- Règlementation des transports internationaux de voyageurs.

Durée : 175 h.

Possibilité de stage en centre pour nos formules à distance.

- En centre : AC VY 04

- Par Internet : AC WW 04

Attestation de Capacité transport de personnes (véhicules < 10 places)



Perfectionnement

Public :

- Tout personnel.

Objectif :

- Se préparer et passer l'examen de l'Attestation de capacité professionnelle en transport routier de personnes avec des véhicules n'excédant pas 9 places, y compris le conducteur.

Validation :

- Attestation de fin de formation comportant les notes obtenues aux différentes épreuves de l'examen.
- En cas d'échec, attestation de suivi de la formation permettant de se présenter à nouveau à l'examen.

Programme :

- L'entreprise et le droit civil et commercial.
- L'entreprise et son activité commerciale.
- L'entreprise et le cadre réglementaire de l'activité transport.
- L'entreprise et son activité financière.
- L'entreprise et ses salariés.
- L'entreprise et la sécurité.
- Synthèse et bilan de la formation.
- Examen.

Durée : 140 h examen compris.

- En centre : AC VY 14

- 100% Internet : AC WW 02

- Mixte Internet + centre : AC WW 23

Examen - Attestation de Capacité transport routier de personnes (véhicules < 10 places)

AC VY 19
Perfectionnement

Public & pré-requis :

- Personne ayant échoué à l'examen Attestation de capacité en Transport routier de personnes avec des véhicules n'excédant pas 9 places, y compris le conducteur.
- Personne titulaire du Bac Pro Transport ou du Bac Pro Exploitation des transports.
- Personne inscrite au registre des entreprises de transport routier de personnes à titre dérogatoire avant le 4 décembre 2011 et devant régulariser sa situation avant le 4 décembre 2014.

Objectif :

- Passer l'examen Attestation de Capacité en transport routier de personnes avec des véhicules n'excédant pas 9 places, y compris le conducteur.

Validation :

- Attestation de participation à l'examen avec mention des notes obtenues aux différentes épreuves de l'examen. En cas d'échec à l'examen, attestation de suivi de la formation permettant de se présenter à nouveau à l'examen complétée avec les mentions relatives à l'examen passé.

Programme :

- Les candidats doivent se présenter 20 minutes avant l'heure de démarrage de l'examen.
- 1^{re} épreuve : questionnaire de 50 QCM.
- 2^e épreuve : questions à réponses rédigées.

Durée : 4 h.

EXPLOITATION ET ATTESTATION DE CAPACITÉ

Contactez Vincent BALDY : 01 42 12 51 97 – vincent.baldy@aftral.com

Attestation de Capacité transport de personnes - Actualisation règlementaire des connaissances



Public & pré-requis :

→ Personnes titulaires d'une attestation de capacité professionnelle en transport routier de personnes délivrée depuis plus de cinq ans et ne pouvant justifier auprès de la DREAL qu'elles ont géré de façon permanente et effective une activité de transport dans les cinq dernières années.

Objectif :

→ Actualiser ses connaissances dans les thématiques prévues par la décision ministérielle du 03 février 2012 relative à la liste des matières pour la formation d'actualisation des connaissances du gestionnaire de transport (annexe III).

Validation :

→ Présentation à l'examen Attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier de personnes.

Programme :

- Droit civil.
- Droit social.
- Accès au marché.
- Normes et exploitation techniques.
- Sécurité.

Durée : 35 h obligatoires.

- En centre : **AC VY 13**
- 100 % par internet (EAD) : **AC WW 22**



AC voyageurs < 10 places

FORMULE MIXTE ET 100% INTERNET

contactez nos centres :

- Paris
Karine Sarrazin : 01 43 14 79 06
- Villette d'Anthon (38)
Gersende Caron : 04 72 02 58 24
- Artigues-près-Bordeaux (33)
Véronique Poisson : 05 57 77 01 51
- Sainte-Luce-sur-Loire (44)
Laurence Guillet - 02 40 18 13 05

VTC

Face à un réel engouement sur le marché du VTC, les textes ont nécessairement évolué pour ce secteur, mais aussi pour les capacitaires en moins de 10 places, notamment suite à la loi du 29 décembre 2016. En réponse à ces mutations annoncées, AFTRAL a mis en place une formation à l'examen VTC, destinée aux exploitants

et conducteurs voulant assurer des prestations de transport public particulier de personnes.

AFTRAL propose une formation complète (pour les épreuves théoriques et pratiques) qui répond aux réels enjeux de qualité et de professionnalisme que ce métier spécifique exige.

Préparation à l'épreuve théorique de conducteur de VTC

AC VT 01
Perfectionnement

Public & pré-requis :

- Tout public titulaire du permis B en cours de validité et qui selon l'article R-3120-7 du Code des Transports :
 - n'a pas fait l'objet, dans les dix ans qui précèdent sa demande, d'un retrait définitif de sa carte professionnelle.
 - n'a pas fait l'objet, dans les cinq ans qui précèdent sa demande, d'une exclusion pour fraude lors d'une session à l'un des examens des professions du transport public particulier de personnes.
 - présente un permis dont le délai probatoire de 3 ans est expiré.
- Apte médicalement (cf. article R221-11 du Code de la Route).
- Savoir lire et écrire le français.

Objectif :

→ Se préparer à l'obtention de l'épreuve théorique de conducteur de voiture de transport avec chauffeur (VTC).

Validation :

→ Attestation de fin de formation (mention "avec succès" si réussite aux tests finaux de validation).

Programme :

- Accueil.
- Réglementation de la profession
- Sécurité routière.
- Gestion des entreprises.
- Développement commercial et Relation client.
- Français.
- Anglais.
- Conclusion.

Durée : 105 heures (hors examen).

Accès illimité pendant 3 mois à la plateforme Digital learning Anglais.

Accès illimité pendant 1 an à la plateforme Digital learning Projet Voltaire.

Préparation à l'épreuve pratique de conducteur de VTC

AC VT 02
Perfectionnement

Public & pré-requis :

→ Toute personne ayant réussi à l'examen VTC d'admissibilité (épreuves théoriques)

Objectif :

- Pratiquer les techniques de conduite professionnelle sur véhicule VTC.
- Mettre en application les protocoles de prise en charge, de gestion à bord et de dépose de la clientèle

Validation :

- Attestation de fin de formation remise au participant.
- Attestation de présence.
- Certificat de "Sauveteur Secouriste du Travail"

→ La carte professionnelle de VTC ne sera délivrée qu'en cas de réussite aux épreuves théoriques et pratiques organisées par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Programme :

- Accueil, Relation Client, Devis / Facturation. Utilisation GPS, Cartographie, Informations touristiques.
- Présentation du véhicule type VTC.
- Perfectionnement à la conduite et à l'accueil des clients, travail en autonomie et correction du formateur, en circulation.
- Examen Blanc Pratique
- Formation initiale de "Sauveteur Secouriste du Travail."

Durée : 35 heures.



EXPLOITATION ET ATTESTATION DE CAPACITÉ

Contactez Vincent BALDY : 01 42 12 51 97 – vincent.baldy@aftral.com



Gilles Mérilhou

Consultant-formateur AFTRAL Managers pour le transport de personnes



“Notre force est d’être proches des préoccupations terrain de notre public.”

Les formations **AFTRAL Managers** sont **“cousues main”**. Après s’être informée sur les problématiques de l’entreprise et les enjeux de la formation demandée, Gilles Mérilhou **adapte le programme aux besoins ainsi décelés**. Que ce soit en réglementation sociale nationale ou européenne, en management de proximité, en accompagnement à l’examen de Certificat de Capacité Voyageurs (-10 places et lourd), **les formations**

“collent” à la réalité concrète des stagiaires car basées sur leur quotidien.

Son public se compose aussi bien de responsables planning, que de chefs de ligne, en passant par les responsables d’exploitation et les collaborateurs du service des ressources humaines. Le périmètre d’activité des entreprises relevant des deux conventions collectives urbaine et interurbaine, varie du **transport en véhicules légers (jusqu’à 9 personnes) au transport en véhicules lourds (au-delà de 9 personnes transportées)**.

L’environnement économique, juridique et réglementaire des transports de personnes



PC RG 01
Perfectionnement

Public :

- Futurs dirigeants, toute personne ayant une fonction récente d’encadrement en transport routier de voyageurs.

Objectif :

- Permettre aux participants de maîtriser les déterminants de l’environnement des transports de personnes dans ses dimensions économique, juridique et réglementaire.

Programme :

- Présenter les éléments caractérisant le secteur des transports de personnes.
- Rappeler les textes législatifs et réglementaires applicables au secteur des transports de personnes.
- Connaître les textes législatifs du secteur des transports de personnes.
- Connaître les règles d’attribution des marchés.

Durée : 1 jour.

Les contrôles de l’administration dans les entreprises de transport de personnes



PC VY 04
Perfectionnement

Public :

- Chef d’entreprises, cadres dirigeants, cadres ayant en charge les problèmes sociaux et de sécurité.

Objectifs :

- Identifier les moyens de contrôle réglementaires et leurs limites dans les activités de transports routiers de personnes.
- Se préparer à un contrôle dans le respect strict de la législation et des règles de sécurité.

Programme :

Les grandes obligations sociales et de sécurité à respecter.

Les différents contrôles :

- Contrôles de l’équipement et des transports (efficacité, nouvelles prérogatives et limites).
- Contrôles des autorités organisatrices et associations (limites).

Les points forts des contrôles sur route :

- Les instructions données aux corps de contrôles (circulaire et pratique).
- Points généralement contrôlés.

Documents à présenter et à conserver.

Les pouvoirs des contrôleurs. L’attitude du contrôlé face au contrôleur.

Durée : 1 jour.

Droit social, sécurité et responsabilité pénale dans les transports de personnes



PC VY 05
Perfectionnement

Public :

- Chefs d’entreprise et encadrement des entreprises de transport de personnes, responsables exploitation.

Objectifs :

- Décrire les principales responsabilités inhérentes aux entreprises de transport public de personnes.
- Identifier les règles de sécurité spécifiques au transport de personnes, notamment celles relatives au transport d’enfants.

Programme :

Les responsabilités :

- Responsabilité pénale accrue du chef d’entreprise et de l’encadrement en matière sociale et de sécurité.

- La délégation de pouvoir.
- Responsabilité nouvelle de l’entreprise personne morale.
- Responsabilité pénale du conducteur.
- Limites.

Réagir positivement aux nouvelles contraintes :

- Respecter la réglementation sociale et sécurité spécifique.
- Établir dès le départ les preuves de sa bonne foi.

Le transport d’enfants :

- Sécurité.
- Garde d’enfants.

Durée : 1 jour.



Tout connaître des procédures de mise en concurrence.



Régionalisation des transports routiers de voyageurs (loi NOTRe), application du règlement européen sur les transports (2019), généralisation de la dématérialisation des marchés publics, LOM... autant de facteurs d'évolution qui préfigurent une massification des

appels d'offres sous l'effet conjugué de la concentration croissante des réseaux de transport et des AOM. Les formations proposées ci-dessous ont pour vocation de préparer les entreprises de TRV à la nouvelle donne.

Maîtriser les procédures de passation des marchés et DSP en transport public



PC VY 17
Perfectionnement

Public :

- Cadres et agents de maîtrise.

Objectifs :

- Préciser la cartographie du Code des marchés publics (CMP) et du Code général des collectivités territoriales (CGCT),
- Désigner les procédures en vigueur, leur philosophie, caractéristiques, contraintes particulières et incidences ;
- Optimiser le déroulement des différentes procédures lancées par les Autorités Organisatrices ; de l'avis d'appel public à la concurrence (AAPC) jusqu'à la notification du marché ;
- Faire face aux litiges et contentieux pouvant naître lors de la consultation (les points à surveiller, l'usage de la procédure du référé précontractuel...).

Programme :

- L'organisation des transports de voyageurs
- Les éléments de distinction entre les différents types de contrats et de procédures de consultation
- Les différents organes de l'achat public
- Les formes et le déroulement des différentes procédures de consultation
- Les dispositions générales communes aux marchés publics et aux délégations de service public (DSP)

Durée : 1 jour.

Appels d'offres : Etablir une stratégie gagnante pour les mener et les remporter



PC VY 13
Perfectionnement

Public :

- Dirigeants, cadres et agents de maîtrise.

Objectifs :

- Préparer, mener et remporter un appel d'offres ;
- Travailler à améliorer l'image de son entreprise dans la perspective d'un futur appel d'offre.

Programme :

- Détermination des actions préparatoires à l'appel d'offres.
- "Lecture" de l'appel d'offres, Réponse à l'appel d'offres.
- Choix du prestataire.

Durée : 1 jour.



La première journée

propose une présentation "vivante" des procédures de mise en concurrence (marchés publics, DSP), nourrie par les aspects "métier" du secteur, l'expérience des donneurs d'ordre et l'évolution du cadre réglementaire et de la jurisprudence.

La seconde journée

est dans la continuité de la première mais avec une approche plus opérationnelle et plus économique.

Réglementation du travail appliquée au transport interurbain de personnes



PM EO 22
Perfectionnement

Public :

- Maîtrise exploitation.

Objectifs :

- Connaître les différentes formes de contrat de travail et leurs spécificités.
- Adapter son organisation sociale en fonction de la réglementation sociale et des contraintes propres à l'entreprise.

Programme :

- Les sources de la réglementation sociale.
- Les différents contrats de travail.
- Les institutions représentatives du personnel.
- L'inspection du travail.
- Synthèse et bilan.

Durée : 1 jour.



EXPLOITATION ET ATTESTATION DE CAPACITÉ

Contactez Vincent BALDY : 01 42 12 51 97 – vincent.baldy@aftral.com



La gestion du temps de travail des conducteurs voyageurs, du réglementaire à la prépaie

PC VY 11

Le temps de travail, c'est de l'argent.

Cette formation s'adresse prioritairement aux responsables d'exploitation, de planning, ou encore de mouvement. Elle est entièrement tournée vers l'exploitation : analyse des groupes de temps (conduite, travail, "carré barré", repos) au sens RSE et réglementation française.

Il s'agit de faire comprendre comment assurer les différents services de transport, tout en respectant les réglementations en vigueur. La question délicate de la gestion des temps des conducteurs polyvalents est également abordée - enchaînement dans la même journée, par exemple, d'un service scolaire et d'un service occasionnel, conduite d'un véhicule relais de moins de 10 places.

PUBLIC

Dirigeants, cadres, responsables d'exploitation ou de mouvement, responsables de personnel, responsables de paie.

OBJECTIFS

- Définir les connaissances réglementaires nécessaires à son activité.
- Contrôler les temps d'activité des conducteurs.
- Prévenir les infractions.

PROGRAMME

- Présentation des objectifs et du programme de la formation.
- Maîtrise des textes législatifs et réglementaires français applicables au secteur des transports de personnes (en Transports non Urbains).
- Maîtrise du règlement communautaire N° 561/2006 relatif aux temps de conduite et de repos des conducteurs, et la Directive N° 2002/15 relative aux temps de travail des personnels mobiles.
- Mise en place des actions correctives pour éviter les principales infractions.

DURÉE

1 jour

LES + DE LA FORMATION

- Nous travaillons à partir des problématiques des participants et de leurs exemples concrets. Ces journées sont interactives, d'où l'intérêt de groupes de 10 à 12 personnes.
- Les exploitants trouvent également grand intérêt au second module "PA VY 06" sur la fiche de paie. Il est davantage axé sur la notion de temps payé et de temps travaillé : indemnisation des coupures, calcul des heures supplémentaires, modulation, les temps partiels et la notion de vacation... toujours en interurbain.
- Ce module intéresse donc également les responsables et assistants paie.

Élaboration de la fiche de paie des conducteurs en transport interurbain



PA VY 06
Perfectionnement

Public :

- Personnes déjà en charge de l'élaboration des fiches de paie dans ou pour les entreprises de transport interurbain.

Objectif :

- Établir la fiche de paie des conducteurs en transport interurbain en conformité avec les nouvelles dispositions de la réglementation.

Programme :

Les évolutions de la réglementation sociale en transport interurbain :

- Les textes applicables, leur finalité.
- La place et le rôle des accords d'entreprise.
- Les groupes de "temps".
- La réduction du temps de travail.

- Les modes de rémunération.

- La transparence et le traitement des temps.

Les fiches de paie au regard des différentes activités en transport interurbain ; cas pratiques ; études de cas :

- Conducteur ligne régulière.
- Conducteur en période scolaire.
- Conducteur à temps partiel autre que scolaire.
- Conducteur tourisme occasionnel.
- Conducteur grand tourisme.
- Mécanicien effectuant une journée complète de conduite.

Durée : 1 jour.



Réalisée par le Département Communication d'AFTRAL - Conception MAUTIM design
Credits Photos : ©V.Mazzanti/G.Roujas/23BF/FANCY Images



MES INSCRIPTIONS
WEB



MON ENTREPRISE



MON HISTORIQUE DE
FORMATIONS



GÉRER LES
COLLABORATEURS



CONTRÔLE DES
CERTIFICATS

ESPACE CLIENT AFTRAL



Un espace pratique
et fonctionnel
pour gérer en LIGNE
toutes les formations
de vos collaborateurs

- Informations sur les sessions : dates, places disponibles, coût, descriptif, durée de la formation, géo-localisation des centres
- Gestion administrative simplifiée : dématérialisation des divers documents
- Inscription à l'Offre Transport Logistique

CONNECTEZ-VOUS ► espace-client.aftral.com

Des formations pour aller loin

aftral.com |     | 0 809 908 908 Service gratuit + prix appel

AFTRAL 
Apprendre et se former en transport et logistique



MAINTENANCE



SOMMAIRE

ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS (BAC +2)

- BTS Après-Vente Automobile option véhicules industriels34

FORMATIONS INITIALES DIPLÔMANTES (CAP & BAC PRO)

- CAP maintenance des véhicules du transport routier35
- BAC Pro 3 ans maintenance des véhicules automobiles option véhicules industriels35
- BAC Pro maintenance des véhicules automobiles option véhicules industriels - Première et Terminale35

FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT

- Technique de dépannage sur route - Transport de personnes36
- Vérification réglementaire : plateformes PMR (Personnes à Mobilité Réduite)36



MAINTENANCE

Contactez Vincent BALDY : 01 42 12 51 97 – vincent.baldy@aftral.com

ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS (BAC +2)

V.A.E.* (1)

BTS Après-Vente Automobile option véhicules industriels

IP EN 10
Diplômante

Niveau : III.

Public & pré-requis :

- Jeunes de 16 ans à moins de 26 ans.
- Être titulaire d'un diplôme ou titre de niveau IV du secteur industriel.

Objectifs :

- Accueillir la clientèle.
- Diagnostiquer les dysfonctionnements des véhicules.
- Effectuer les interventions de maintenance.
- Organiser les activités de maintenance.
- Animer et encadrer les équipes d'intervention.

Validation :

- BTS Après-Vente Automobile option véhicules industriels.

Programme :

- Accueil de la clientèle
 - Prise en charge de la demande du client
 - Reformulation de la demande du client avant la rédaction de l'ordre de réparation
 - Utilisation d'un questionnaire adapté
 - Gestion des conflits avec un client
- Diagnostic des dysfonctionnements des véhicules
 - Recueil et analyse des symptômes du dysfonctionnement.
 - Identification du système concerné
 - Analyse des symptômes afin d'émettre une hypothèse sur les systèmes pouvant être incriminés.
 - Identification de la fonction défaillante.
 - Détermination du composant incriminé.

- Réalisation des interventions de maintenance
 - Planification des interventions en prenant en compte les contraintes (temps, équipements, entrées aléatoires, dépannages, etc.).
 - Suivi des travaux en cours et gestion des contraintes techniques et des aléas.
 - Identification et proposition d'une intervention complémentaire à caractère obligatoire ou non.
- Organisation des activités de maintenance
 - Utilisation d'une stratégie de diagnostic.
 - Réalisation des contrôles et mesures sur des systèmes non pilotés.
 - Réalisation des relevés des informations transmises par les calculateurs et outils de diagnostic des systèmes pilotés.
 - Analyser et exploitation des relevés et informations collectées.
- Animation et encadrement des équipes d'intervention
 - Animation d'une action de formation.
 - Distribution des missions aux techniciens
 - Explication des tâches à effectuer.

Durée : 1 435 h
(707 h en 1^{er} année et 728 h en 2^e année).

Contact :
CFATL Le Tremblay-sur-Mauldre (78)
Tél. 01 34 94 27 27



Plus économique



Plus écologique



Plus sûr

* Accessible par la V.A.E. (Validation des Acquis de l'Expérience)
(1) Également accessible en contrat de professionnalisation.

FORMATIONS INITIALES DIPLÔMANTES (CAP & BAC PRO)

Certificat d'aptitude professionnelle maintenance des véhicules de transport routier



IP EN 11
Diplômante

Niveau : IV.

Public :

- Tous publics de 16 ans à 25 ans à partir du niveau 5^{ème}.

Objectif :

- Déceler un dysfonctionnement,
- Réaliser les opérations de maintenance périodique et corrective.
- Participer au diagnostic sur les véhicules.
- Réceptionner et restituer le véhicule.
- Participer à l'organisation de la maintenance.

Validation :

- Certificat d'Aptitude Professionnelle.
- Code titre RNCP : 19 118

Programme :

Enseignements professionnels :

- Analyse technologique
- Analyse fonctionnelle
- Prévention Santé Environnement

Enseignement pratique :

- Préparation d'une intervention de maintenance
- Réalisation d'intervention sur véhicule

Enseignements généraux :

- Expression française
- Mathématiques
- Sciences physiques
- Histoire – Géographie
- Langue vivante étrangère
- Education physique et sportive

Durée : 1260 heures réparties sur 2 ans.

Variable en fonction des effectifs, des pré-requis, des moyens mis en œuvre devant permettre de respecter les durées de pratique individuelle.

Contact :

Katia Aulagne
CFATL Le Tremblay-sur-Mauldre (78)
Tél. 01 34 94 27 88

BAC Pro 3 ans maintenance des véhicules automobiles option véhicules industriels



IP EN 08
Diplômante

Niveau : IV.

Public :

- Jeunes de 16 ans à moins de 26 ans.
- Élèves issus de la classe de 3^e.

Objectif :

- Gérer un véhicule industriel, depuis la prise en charge pour sa maintenance jusqu'à sa restitution au client.

Validation :

- Baccalauréat Professionnel Maintenance Véhicules option Véhicules industriels de transport routier.

Programme :

Enseignements généraux :

- Français, Histoire Géo et Éducation civique.
- Maths Sciences.
- Anglais.
- Éducation artistique.

- Prévention Santé Environnement.
- Éducation Physique et Sportive.

Enseignements professionnels :

- Économie Gestion.
- Analyse fonctionnelle et structurelle.
- Mécanique.
- Génie électrique - Génie automatique.
- La gestion de maintenance qualité.
- Sciences physiques.
- Technologie Mécanique.
- Pratique en atelier.

Durée : 2025 h réparties sur 3 ans.

Contact :

Katia Aulagne
CFATL Le Tremblay-sur-Mauldre (78)
Tél. 01 34 94 27 88

BAC Pro maintenance des véhicules automobiles option véhicules industriels - Première et Terminale



IP EN 09
Diplômante

Niveau : IV.

Public :

- Jeunes de 16 ans à moins de 26 ans.
- Sont admis, en cours de cycle, en classe de première professionnelle les candidats titulaires d'un diplôme de niveau V dans une spécialité en cohérence avec celle du baccalauréat professionnel préparé.

Objectif :

- Gérer un véhicule industriel, depuis la prise en charge pour sa maintenance jusqu'à sa restitution au client.

Validation :

- Baccalauréat Professionnel Maintenance Véhicules Automobiles option Véhicules Industriels.

Programme :

Enseignements généraux :

- Français, Histoire Géo et Éducation civique.
- Maths Sciences.
- Anglais.

- Éducation artistique.
- Prévention Santé Environnement.
- Éducation Physique et Sportive.

Enseignements professionnels :

- Économie Gestion.
- Analyse fonctionnelle et structurelle.
- Mécanique.
- Génie électrique – Génie automatique.
- La gestion de maintenance qualité.
- Sciences physiques.
- Technologie Mécanique.
- Pratique en atelier.

Durée : 1400 h réparties sur 2 ans.

Contact :

Katia Aulagne
CFATL Le Tremblay-sur-Mauldre (78)
Tél. 01 34 94 27 88



MAINTENANCE

Contactez Vincent Baldy : 01 42 12 51 97 – vincent.baldy@aftral.com

FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT

Technique de dépannage sur route - Transport de personnes

PR VY 42
Perfectionnement

Public :

- Conducteurs de véhicules affectés au transport de personnes.

Objectifs :

- Donner au conducteur les moyens de prendre les mesures préventives minimisant les risques de pannes.
- Savoir détecter et agir sur une panne simple, rendre compte.

Programme :

- Interpréter l'importance de la prévention.
- Définir les principes de fonctionnement du véhicule.
- Identifier les mesures à prendre en cas d'immobilisation du véhicule.
- Identifier l'origine de la panne.
- Définir les informations à transmettre à l'entreprise et aux clients.

Durée : 1 jour.

Vérification réglementaire : plateformes PMR (Personnes à Mobilité Réduite)

PM EN 05
Perfectionnement

Public & pré-requis :

- Personnes qualifiées appelées à réaliser ou à faire réaliser les contrôles et vérifications des matériels de levage
- Connaissances techniques des matériels, expérience significative en entretien/maintenance.

Objectifs :

- Réaliser les vérifications périodiques des plateformes PMR conformément à la réglementation en vigueur.
- Renseigner les documents réglementaires

Validation :

- Attestation de résultat
- Attestation de fin de formation

Programme :

- Législation relative aux vérifications réglementaires des appareils et accessoires de levage
- Prévention des risques
- Procédure de Vérification Générale Périodique
- Documents réglementaires
- Application pratique sur plateforme PMR
- Évaluation théorique

Durée : 2 jours.



Un arrêté du 1^{er} mars 2004, relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage, impose la vérification de tous les appareils de levage de charges ou de personnes.

Un hayon élévateur de Personnes à Mobilité Réduite (PMR) installé sur un véhicule de transport en commun rentre donc dans ce cadre.





FCO2
VOYAGEURS by AFTRAL



L'ULTRA PERFORMANCE POUR LA SÉCURITÉ DE VOS CONDUCTEURS ET POUR L'ENVIRONNEMENT

BONUS



Opération Certificat
d'Economie d'Énergie (CEE)
2020 en partenariat avec



+ PROFESSIONNELLE

- 35 heures de formation intense avec un programme riche, diversifié et ambitieux.
- Une formation active et interactive avec des cas pratiques.

+ SOUCIEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

- FCO2 contient un module spécifique de conduite éco-citoyenne.

+ RICHE

- Notre méthode associe des moyens traditionnels et des technologies de pointe adaptés aux conducteurs en formation.

Des formations pour aller loin

aftral.com |     | 0 809 908 908 Service gratuit + prix appel

AFTRAL 
Apprendre et se former en transport et logistique



CONDUITE



SOMMAIRE

DES FORMATIONS DE POINTE	41
FORMATIONS INITIALES, DIPLÔMANTES OU QUALIFIANTES	
• CAP agent d'accueil et de conduite routière, transport de voyageurs (1 an).....	43
• Titre Professionnel Conducteur de Transport en Commun sur route	43
FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT	
Réseau A 	
• Permis de conduire de la catégorie "D" (IESM + pratique + ETG)	44
• Permis de conduire D1 (hors circulation + circulation)	44
FIMO/FCO transport de personnes	
• Formations obligatoires des conducteurs du transport de voyageurs	45
■ • Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO) transport de voyageurs.....	46
■ • Formation complémentaire "passerelle" transport de voyageurs.....	46
■ • Formation Continue Obligatoire (FCO) transport de voyageurs.....	47
■ • Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO) transport de voyageurs pour les conducteurs titulaires du seul permis D1 ou D1E.....	47
■ • Formation Continue Obligatoire (FCO) transport de voyageurs pour les conducteurs titulaires du seul permis D1 ou D1E.....	47
■ • Homologation des formateurs d'entreprise à l'enseignement de la FCO en entreprise pour le transport routier de voyageurs sous contrat de délégation	48
Tutorat	
• Être tuteur en entreprise.....	49
• La fonction de tuteur en entreprise	49
• Formation de formateurs d'entreprise	49
Techniques de la conduite	
• Conduite en montagne.....	50
• Préparation et réalisation d'un circuit touristique dans une métropole	50
• Formation initiale des conducteurs à la conduite éco-citoyenne (éco-conduite).....	51
• Perfectionnement des conducteurs à la conduite éco-citoyenne (éco-conduite).....	51
• Formation initiale des conducteurs titulaires du seul Permis B à la conduite éco-citoyenne	51
• Perfectionnement des conducteurs titulaires du seul Permis B à la conduite éco-citoyenne	51
• Le constat amiable et l'utilisation du chronotachygraphe.....	52
• Sensibilisation à la sécurité routière destinée aux conducteurs infractionnistes.....	52



■ Formations réglementaires

L'utilisation du genre masculin permet d'alléger le texte mais ne peut être perçue pour de la discrimination en référence à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes.

Les informations contenues dans ce document sont extraites de nos programmes de formation. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir les programmes complets.

Pour en savoir plus www.aftral.com/fimo-fco

SOMMAIRE (suite)

Relationnel

• Rôle commercial du conducteur voyageurs	53
• Rôle commercial du conducteur urbain	53
• Prévention des conflits, améliorer ses relations avec les autres	53
• Conducteur accompagnateur de Personne en situation de handicap ou à Mobilité Réduite (PMR)	54
• Prendre en compte la clientèle PMR en transport public de personnes	54
• Référent conducteur accompagnateur de Personne en situation de handicap ou à Mobilité Réduite	55
• Prévention et gestion du stress dans les métiers du transport	55
• Acteur de ma santé	55
• Addictologie et hygiène de vie	55

Transports scolaires

• Conducteur-élèves... une relation à construire.....	56
• La fonction de conducteur en transport scolaire	56
• Sécurité dans les transports scolaires - Motivation élèves - Entraînement évacuation.....	56
• Conducteurs en périodes scolaires : sécurité.....	57

Tourisme en autocar / Lignes régulières nationales

• Conduite préventive d'un véhicule de transport en commun en condition de basse adhérence	58
• Ergonomie au poste de conduite - Transport de personnes	58
• Conducteur de tourisme	58
• Transport de personnes : de la ligne régulière au service occasionnel	58
• Conducteur en service librement organisé.....	59

Ambulancier

• Diplôme d'État d'Ambulancier	60
• Auxiliaire ambulancier	60
• Réglementation appliquée aux transports sanitaires	61
• Organiser l'exploitation des transports sanitaires	61
• Manager au quotidien dans une entreprise de transport sanitaire	61
• Prendre en charge l'urgence pré-hospitalière.....	61
• Actualisation des connaissances de l'AFGSU 2	61
• Préparation aux épreuves de sélection de la formation au DEA.....	62
• Préparation aux épreuves écrites de sélection de la formation au DEA	62
• Préparation aux épreuves orales de sélection de la formation au DEA.....	62
• Contrôle des véhicules de transport sanitaire.....	62
• Sensibilisation au transport pédiatrique.....	63
• Conduite des véhicules sanitaires.....	63
• Sensibilisation au transport de parturientes.....	63

Pour en savoir plus

www.aftral.com/fimo-fco

L'utilisation du genre masculin permet d'alléger le texte mais ne peut être perçue pour de la discrimination en référence à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes.

Les informations contenues dans ce document sont extraites de nos programmes de formation. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir les programmes complets.

Conduite transport de personnes : des formations de pointe



AFTRAL fait sans cesse évoluer ses formations afin d'apporter les meilleures réponses à ses clients.

C'est la raison pour laquelle le volet éco-conduite a été particulièrement renforcé dans nos programmes FCO.

Régulièrement renouvelés, tous nos véhicules écoles sont désormais équipés d'un système pédagogique d'analyse de l'éco-conduite : Éco-pilote.

Celui-ci permet de remettre aux stagiaires, outre le livret pédagogique, un bilan individuel de conduite, sur la base de 27 critères générant en moyenne entre deux parcours des gains sur la consommation (jusqu'à 20 %).

→ Mieux répondre aux besoins de nos clients

AFTRAL, c'est plus de 100 centres de formations répartis sur toute la France, pour être au plus près des attentes et des contraintes de nos clients. Selon vos besoins, nous créons des modules complémentaires tels que la conduite en montagne, la conduite sur neige...

Pour être toujours en phase avec les dernières réglementations, les supports pédagogiques que nous remettons aux stagiaires sont constamment mis à jour grâce à la DP3 (Direction de la Pédagogie, des Produits et de la Production), en charge de l'ingénierie des formations et de la veille réglementaire.

→ Mieux accompagner les entreprises

Nous accompagnons nos clients en leur fournissant des échéanciers pour les FCO. Nous effectuons des **relances** par courrier 6 mois avant les dates d'échéance de la FIMO et / ou de la FCO. Nous les conseillons et réalisons pour eux le **montage du plan et du financement** de leurs formations.

→ Mieux préserver l'environnement

Partenaire du Groupe TOTAL, AFTRAL agit pour le déploiement des **Certificats d'Economie d'Énergie (CEE)**, afin d'encourager les acteurs du transport à réaliser des économies d'énergie en développant l'**éco-conduite** dans les formations. Qu'elle transporte des marchandises ou des voyageurs, toute entreprise adhérente au dispositif se verra proposer un **bonus** pour chaque formation intégrant un module éco-conduite réalisée avec AFTRAL.

+ d'infos ? >>> cee@aftral.com



“Chaque entreprise a des besoins particuliers et mérite un accompagnement personnalisé.”



Pour en savoir plus sur
l'éco-conduite et les FIMO / FCO
www.aftral.com/fimo-voyageur
www.aftral.com/fco-voyageur

CPF

Votre carrière sous un nouveau jour

Mobilisez votre **Compte
Personnel de Formation (CPF)**
avec AFTRAL pour évoluer
dans votre carrière : un grand
choix de cursus disponibles.



AFTRAL vous accompagne :
Ouverture de compte,
recherche de formation,
création de dossier...

www.aftral.com/cpf

Des formations pour aller loin

aftral.com |     | **0 809 908 908** Service gratuit
prix appel

AFTRAL 
Apprendre et se former en transport et logistique

FORMATIONS INITIALES DIPLÔMANTES (CAP & BAC PRO)

CAP agent d'accueil et de conduite routière, transport de voyageurs (1 an)



CPF 239 299

IP VY 11
Diplômante

(1)

Public & pré-requis :

- Avoir au moins 21 ans
- Être titulaire du permis de conduire catégorie B
- Être titulaire du permis D pour le passage de l'EP1
- Être titulaire d'un BEP ou CAP au minimum
- Satisfaire à la visite médicale d'aptitude.

Objectifs :

- Maîtriser les aspects techniques, réglementaires, administratifs élémentaires du transport de voyageurs.
- Communiquer avec son entreprise, les clients voyageurs, ses collègues et les tiers.
- Réaliser un transport, du point de départ au point d'arrivée, dans le cadre du service dont il a la charge, et appliquer les règles de sécurité, de qualité.

Validation :

- Certificat d'Aptitude Professionnelle Agent d'accueil et de conduite routière, transport de voyageurs.
- Certificat SST.

Programme :

Ce programme intègre les produits Permis D (CDVY01) + FIMO voyageurs (FIVY07).

Réaliser les opérations de préparation du transport, de prise en charge, de conduite et de maintenance du véhicule :

- Prendre en charge le véhicule
- Renseigner, pour sa part, le disque du contrôleur
- Conduire un autocar
- Adapter sa conduite pour atteindre les objectifs d'économie
- Adapter sa conduite à l'environnement et aux contraintes
- Identifier les incidents mécaniques, y remédier ou en rendre compte
- Renseigner le carnet de bord

- Remplir contradictoirement un constat amiable
- Vérifier et/ou introduire les paramètres liés au service
- Vérifier le titre de transport
- Vendre certains titres de transport et encaisser les paiements
- Appliquer les changements de tarification
- Gérer sa caisse et son stock de titres de transport
- Renseigner les documents d'exploitation (la feuille de route, la fiche de recette)
- Veiller à ce que le véhicule donne une bonne image de marque de l'entreprise.

Communication, service, accueil et information, prévention, accompagnement :

- Accueillir et informer les clients
- Traiter les réclamations et les dysfonctionnements et/ou transmettre à l'entreprise
- Utiliser les moyens de communication embarqués
- Mettre en œuvre les moyens d'informations embarqués
- Participer au maintien d'une situation de sécurité et de confort
- Participer à la politique de lutte contre la fraude
- Participer à l'image de marque de l'entreprise, à la continuité et à la qualité de service
- Préparer les éléments nécessaires au voyage
- Prendre en charge les voyageurs et les biens
- S'assurer du fonctionnement des équipements de confort embarqué
- Agrémenter le voyage
- Participer aux formalités administratives, douanières, financières
- Gérer les aléas du voyage
- Rendre compte.

Durée : 630 h (1 an).

Titre Professionnel Conducteur de Transport en Commun sur Route - TP CTCR



CPF 242 881

CF VY 09
Qualifiante

Public & pré-requis :

- Titulaires du permis B, âgés d'au moins 21 ans le premier jour de la session d'examen.
- Aptitude médicale conformément au décret n°2012-886 du 17 juillet 2012.

Objectifs :

- Réaliser en sécurité un transport de personnes à l'aide d'un véhicule de transport en commun

Validation :

- Titre professionnel de conducteur de transport en commun sur route (Niveau V/RNCP 1888).
- Certificat SST.
- Attestation de formation à la manipulation du matériel de lutte contre les incendies
- Carte de Qualification Conducteur.

Programme :

- Règles générales du code de la route et spécificités liées aux véhicules de transport en commun
- Consignes d'exploitation et contrôles de sécurité dans le cadre d'un transport en commun
- Conduite et manœuvres en sécurité de tout type de véhicules de transport en commun
- Accueil, information de la clientèle
- Prestation commerciale de l'entreprise
- Mise en œuvre des procédures en cas de situation difficile, incident ou accident
- Détection, localisation d'un dysfonctionnement et renseignement des services concernés
- Principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi
- Prévention des risques physiques et sécurité

Durée : 434 h (399 h + 35 heures de session de validation).



Le titre professionnel de conducteur de transport en commun a vu un allongement de la durée de conduite individuelle comprenant l'obligation de 2 heures effectives de conduite de nuit.

(1) Également accessible en contrat de professionnalisation.



FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT

Réseau A

LE RÉSEAU A : FORMER À UN STYLE DE CONDUITE SÉCURITAIRE ! PERMIS D, DE, D1, D1E, FIMO

Créé à l'initiative d'AFTRAL, en partenariat avec des Auto-écoles soigneusement sélectionnées pour leur professionnalisme, le Réseau A permet de développer et de valoriser un parcours de formation original et spécifique : Permis + FIMO (Formation Initiale Minimale Obligatoire) pour former des conducteurs débutants professionnels.

Objectifs :

- Assurer au plus grand nombre possible de candidats ayant les aptitudes requises, un enseignement performant et sécuritaire à la conduite des véhicules poids lourds et des véhicules légers, dans une offre de proximité.
- Répondre aux besoins des professions du transport par la formation de professionnels de qualité.
- Dispenser cette formation selon une progression et des méthodes pédagogiques propres à l'acquisition d'un style de conduite, qui permettra une bonne intégration dans la Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO).

Formations dispensées

- Permis D, DE, D1, D1E (Transport en commun).

Un passage dans le Réseau A constituera donc, pour un candidat au permis, un atout certain pour son futur métier de conducteur routier.

Les coordinations opérationnelles du Réseau A

AFTRAL SUD, Marseille

Gestion commerciale : David MORISSON - Tél : 04 13 24 62 31 david.morisson@aftral.com

Gestion administrative : Patrick DELANNOY - Tél : 04 13 24 62 30 patrick.delannoy@aftral.com

AFTRAL EST, Jarville-la-Malgrange (Nancy)

Constant SERY - Tél : 03 83 15 83 94 constant.sery@aftral.com

AFTRAL ILE-DE-FRANCE, Rungis

Thibault VERDEAU - Tél : 01 43 14 79 07 thibault.verdeau@aftral.com

AFTRAL SUD-EST, Villette d'Anthon

Grégory BAJU - Tél : 04 72 02 54 21 gregory.baju@aftral.com

AFTRAL OUEST, Poitiers

Sud : Marie DELRIEU - Tél 05 49 88 63 54 marie.delrieu@aftral.com

AFTRAL NORD, Monchy-St-Éloi

Thibaut DUCASTEL - Tél 03 44 66 36 37 thibaut.ducastel@aftral.com

La coordination nationale du Réseau A :

AFTRAL

Olivier PERRIN - Tél : 07 72 38 57 39 - olivier.perrin@aftral.com
Sophie HAMOT - Tél : 01 42 12 51 84 - sophie.hamot@aftral.com



Retrouvez-nous sur : www.aftral.com/permis

Permis de conduire de la catégorie "D" (IESM + pratique + ETG)



CPF 214

CD VY 11 Perfectionnement

Public & pré-requis :

- Titulaires du permis B.
- Être âgé d'au moins 24 ans.
- Être apte physiquement.

Objectif :

- Acquérir les connaissances techniques, réglementaires, professionnelles et de sécurité routière permettant de se présenter avec succès à l'examen du permis de conduire de la catégorie D.

Validation :

- Permis de conduire D si réussite à l'examen.

Programme :

- Acquérir les connaissances nécessaires en vue de la préparation à l'épreuve théorique générale.

- Acquérir les connaissances professionnelles et réglementaires pour se préparer aux interrogations écrites et orales de l'examen
- Effectuer les vérifications courantes de sécurité et effectuer les exercices de maniabilité
- Maitriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Appréhender la route en fonction du gabarit du véhicule ou de l'ensemble dans des conditions normales de circulation
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome sûre et économique

Durée : 20 jours.

Accédez au permis D et DE dès 21 ans en vous inscrivant à une FIMO voyageur dans l'année (permis D code 103).

Les titulaires de permis D code 103, âgés de 21 à 23 ans, ne pourront effectuer qu'une activité de conducteur en service régulier national sur des trajets de moins de 50 Km.

Permis de conduire D1 (Hors circulation + circulation)

Véhicule de plus de 8 places assises outre le siège du conducteur, sans excéder 16 places et 8 mètres de long



CPF 215

CD D1 02 Perfectionnement

Public & pré-requis :

- Tout conducteur titulaire du permis B.
- Être âgé de 21 ans minimum.
- Être apte médicalement conformément au décret n° 2012-886 du 17 juillet 2012 relatif au contrôle médical de l'aptitude à la conduite.
- Avoir satisfait à l'épreuve de l'ETG.

Objectif :

- Acquérir les connaissances techniques, réglementaires, professionnelles et de sécurité routière permettant de se présenter avec succès à l'examen du permis de conduire de la catégorie D1.

Validation :

- Permis de conduire de la catégorie D1 si réussite à l'examen.

Code CPF 215

Programme :

- Connaissances professionnelles et réglementaires en vue de la préparation aux interrogations écrites et orales de l'examen.
- Contrôles et vérifications précédant le départ hors circulation.
- Réalisation de manœuvres en marche arrière.
- Contrôles et vérifications précédant le départ en circulation.
- Circulation sur tous types de route en ayant les aptitudes techniques adaptées et un comportement permettant de circuler en toute sécurité, sans gêner, sans surprendre et sans être surpris.

Durée : 15 jours.

FIMO / FCO transport de personnes

Formations obligatoires des conducteurs du transport de voyageurs

Contexte réglementaire

La FIMO et la FCO transport de voyageurs ont force réglementaire, depuis la parution au JO du 13 septembre 2007 qui en définit les normes.



Depuis le 10 septembre 2008

Le décret n° 2007-1340 du 11 septembre 2007 (paru au J.O. du 13 septembre) relatif à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs, étend l'obligation de formation à l'ensemble des conducteurs de véhicules de plus de 9 places, conducteur compris. Cette obligation concerne tant le transport interurbain que le secteur du transport public urbain.

A cette date, la FCO est passée de 3 à 5 jours. Cette durée de 5 jours (soit 35 heures), peut être fractionnée respectivement en 3 journées + 2 journées consécutives de formation à effectuer dans une période maximale de 3 mois. Le renouvellement est maintenu tous les 5 ans.

Temps de formation

FIMO : 140 h (4 semaines).
FCO : 35 h tous les 5 ans.

Échéancier FCO

Depuis le 10 septembre 2012 : tous les conducteurs du transport de voyageurs en poste au 10 septembre 2008 dans des entreprises qui n'étaient pas soumises aux obligations de formations obligatoires FIMO /FCOS, ont suivi leur FCO (Formation Continue Obligatoire).

A noter ! Les conducteurs du transport public interurbain de voyageurs n'étaient pas concernés par l'échéance du 10/09/2012. Ils devaient suivre une FCO (Formation Continue Obligatoire) avant l'échéance de leur attestation FCOS en cours de validité.

Sont réputés avoir satisfait à l'obligation de qualification initiale :

- les titulaires du CAP d'agent d'accueil et de conduite routière (1 035 h) et les titulaires du Titre professionnel de conducteur du transport routier interurbain de voyageurs (420 h) ;
- les titulaires d'une attestation FIMO délivrée à l'issue d'une formation de 140 h ;
- plus globalement, l'ensemble des titulaires de l'un des diplômes (CAP d'agent d'accueil et de conduite routière), titres (particulièrement le titre professionnel de conducteur du transport routier interurbain de voyageurs) ou attestations mentionnés à l'article 2 du décret de 31 mai 1997 (et au 7° de l'article 2 du décret du 18 novembre 1998) ;
- les conducteurs titulaires d'un permis de conduire (D / DE) en cours de validité, délivré avant le 10 septembre 2008 et dont l'interruption de l'activité professionnelle ne remonte pas à plus de 10 ans.



FIMO / FCO transport de personnes



CPF 237 195

FI VY 07

Perfectionnement

Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO) transport de voyageurs

Public & pré-requis :

- Tout conducteur d'un véhicule comportant plus de huit places assises outre le siège du conducteur ou transportant plus de huit personnes, non compris le conducteur, titulaire :
 - du permis de conduire de la catégorie D ou DE en cours de validité ou d'un permis reconnu en équivalence, conformément aux articles R. 222-1, R. 222-2 et R. 222-3 du code de la route,
 - ou du certificat d'examen du permis de conduire, attestant de sa réussite aux examens du permis de conduire d'une de ces catégories.
- Les conducteurs n'ayant pas atteint l'âge de 24 ans révolus, admis à l'examen du permis de conduire de la catégorie D ou de la catégorie DE peuvent s'inscrire en formation initiale minimale obligatoire sur présentation de "l'exemplaire école de conduite" du certificat d'examen du permis de conduire attestant de leur réussite à l'examen du permis de conduire de l'une de ces catégories.

Objectifs :

- Permettre au conducteur de :
- se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité,
 - appliquer et respecter les réglementations du transport ainsi que les règles relatives à la santé, la sécurité routière, la sécurité environnementale, le service et la logistique.

Validation :

- Attestation de formation conforme à l'arrêté du Ministère chargé des transports.
- Carte de Qualification Conducteur en cas de succès.
- En cas d'échec à la partie théorique ou pratique, délivrance d'une attestation constatant cette situation et faisant apparaître sa date d'échéance
- Agrément régional délivré par la DREAL.

Programme :

- Identifier les objectifs et étapes de la formation.
- Mettre en œuvre une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité.
- Appliquer les réglementations en vigueur dans le transport routier de voyageurs.
- Mettre en œuvre des principes de prévention des risques physiques, des règles de sécurité routière et environnementales.
- Adopter des comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque et au développement de la qualité de service de l'entreprise.
- Evaluer les acquis du stage.

Durée : 140 h.

Formation complémentaire "passerelle" transport de voyageurs



CPF 236 140

FI VY 08

Perfectionnement

Public & pré-requis :

- Tout conducteur d'un véhicule de transport de marchandises, titulaire :
 - des permis de conduire des catégories C ou CE et D ou DE en cours de validité ou de permis reconnus en équivalence, conformément aux articles R. 222-1, R. 222-2 et R. 222-3 du code de la route ou du certificat d'examen du permis de conduire attestant de sa réussite aux examens du permis de conduire d'une de ces catégories
 - et d'un titre ou diplôme de conducteur routier du transport de marchandises (titre professionnel du ministère chargé de l'emploi ou CAP, BEP ou BAC professionnel du ministère de l'éducation nationale) ou d'une attestation de formation initiale minimale obligatoire du transport routier de marchandises ou à titre transitoire, d'une attestation valant FIMO.
- Les conducteurs n'ayant pas atteint l'âge de 24 ans révolus, admis à l'examen du permis de conduire de la catégorie D ou de la catégorie DE peuvent s'inscrire en formation complémentaire "passerelle" voyageurs sur présentation de "l'exemplaire école de conduite" du certificat d'examen du permis de conduire attestant de leur réussite à l'examen du permis de conduire de l'une de ces catégories.

Objectifs :

- Permettre au conducteur d'acquérir ou de compléter les connaissances et les compétences nécessaires et préalables à l'accès au secteur du transport de voyageurs par :
 - le perfectionnement à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité,
 - la connaissance, l'application et le respect des réglementations et des règles relatives à la santé, la sécurité routière, l'environnement économique et l'organisation du marché du secteur du transport.

Validation :

- Attestation de formation conforme à l'arrêté du Ministère chargé des transports.
- Carte de Qualification Conducteur.
- En cas d'échec à la partie théorique ou pratique, délivrance d'une attestation constatant cette situation et faisant apparaître sa date d'échéance.

Programme :

- Accueil et présentation de la formation.
- Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité, dont application pratique et analyse de la conduite en situation normale comme en situation difficile.
- Application des réglementations.
- Santé, sécurité routière et sécurité environnementale.
- Service, Logistique.

Agrément : agrément régional délivré au centre de formation par la DREAL concernée.

Durée : 35 h.

QU'EST-CE QUE LA FORMATION "PASSERELLE" ?

Tout conducteur en transport de marchandises, titulaire d'une qualification initiale, et souhaitant intégrer le secteur routier de voyageurs, doit préalablement suivre une formation spécifique de 35 heures dénommée "passerelle".



CARTE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR ROUTIER...

La directive 2003/59/CE du Parlement européen relative à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de transports routiers de marchandises ou de voyageurs oblige les États membres de l'Union européenne à doter les conducteurs d'une carte de qualification officielle prouvant qu'ils ont respecté les obligations de formation initiale et de formation continue.

Cette carte est délivrée à l'issue des formations : Titre professionnel de conducteur routier, CAP de conduite routière, Bac pro conducteur routier, FIMO, FCO.

Les titulaires de cette carte doivent la renouveler tous les 5 ans.

CONDUITE TRANSPORT DE PERSONNES

Contactez Vincent BALDY : 01 42 12 51 97 – vincent.baldy@aftral.com



CPF 236 973

Formation Continue Obligatoire (FCO) transport de voyageurs

Perfectionnement

Public & pré-requis :

- Tout conducteur d'un véhicule comportant plus de huit places assises outre le siège du conducteur ou transportant plus de huit personnes, non compris le conducteur.
- Titulaire du permis de conduire de la catégorie D ou DE en cours de validité ou d'un permis reconnu en équivalence conformément aux articles R. 222-1, R. 222-2 et R. 222-3 du Code de la route.
- Justifier de la régularité de sa situation au regard des obligations de formation professionnelle des conducteurs.

Objectifs :

- Permettre au conducteur, à partir d'un bilan de ses connaissances et compétences :
- de se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité,
- d'actualiser ses connaissances en matière de réglementation du transport ainsi que de santé, sécurité routière, sécurité environnementale,
- d'améliorer ses pratiques dans ces domaines.

Validation :

- FC VY 03 et FC VY 05 : attestation de formation si réussite à l'évaluation, permettant la délivrance d'une carte de qualification conducteur.
- FC VY 04 : attestation de formation – Première session de FCO.

Programme :

- Bilan des connaissances relatives aux réglementations, aux techniques et comportement en conduite.
- Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité.
- Application des réglementations.
- Santé, sécurité routière et sécurité environnementale.
- Service, logistique.
- Évaluation des acquis et synthèse du stage.

Durée : 35 h.

Option 1 :

FCO durée 35 h - **FC VY 03**

ou option 2 :

1^{re} session 21 h - **FC VY 04**

2^e session 14 h - **FC VY 05**



CPF 237 195

Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO) - Transport de voyageurs pour les conducteurs titulaires du seul permis D1 ou D1E

FI D1 01

Perfectionnement

Public & pré-requis :

- Titulaire du permis de conduire des catégories D1 ou D1E en cours de validité ou des permis reconnus en équivalence conformément aux articles R 222-1, R 222-2 et R 222-3 du code de la route ou du certificat d'examen du permis de conduire, attestant de sa réussite aux examens du permis de conduire d'une de ces catégories.

Objectifs :

- Permettre au conducteur :
- de se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité,
- d'appliquer et respecter les réglementations du transport ainsi que les règles relatives à la santé, la sécurité routière, la sécurité environnementale, le service et la logistique.

Validation :

- Attestation de formation conforme à l'arrêté du Ministère chargé des transports.
- Au vu de cette attestation, le stagiaire se verra remettre une carte de qualification conducteur.**
- Attestation de fin de formation remise au participant.
- Attestation de présence.

Programme :

- Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité.
- Application des réglementations en vigueur dans le transport routier de voyageurs.
- Mise en œuvre des principes de prévention des risques physiques, des règles de sécurité routière et environnementales.
- Les comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque et au développement de la qualité de service de l'entreprise.
- Evaluation des acquis, synthèse du stage.

Durée : 140 h.

L'autocar, un moyen de transport accueillant et de plus en plus écologique.



CPF 236 973

Formation Continue Obligatoire (FCO) - Transport de voyageurs pour les conducteurs titulaires du seul permis D1 ou D1E

FC D1 01

Perfectionnement

Public & pré-requis :

- Titulaire du permis de conduire des catégories D1 ou D1E en cours de validité ou des permis reconnus en équivalence conformément aux articles R 222-1, R 222-2 et R 222-3 du code de la route.
- Justifier de la régularité de sa situation au regard des obligations de formation professionnelle des conducteurs.

Objectifs :

- Permettre au conducteur, à partir d'un bilan de ses connaissances et compétences, de :
- se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité,
- actualiser ses connaissances en matière de réglementation du transport ainsi que de santé, sécurité routière, sécurité environnementale, service et logistique,
- améliorer ses pratiques dans ces domaines.

Validation :

- Attestation de formation conforme à l'arrêté du Ministère chargé des transports.
- Au vu de cette attestation, le stagiaire se verra remettre une carte de qualification conducteur.**

Programme :

- Identifier les objectifs et étapes de la formation.
- Constater les points forts et les points à améliorer de ses connaissances et techniques de conduite.
- Mettre en œuvre une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité.
- Appliquer la réglementation du transport routier de voyageurs.
- Mettre en œuvre les règles relatives à la santé, la sécurité routière, la sécurité environnementale.
- Adopter des comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque et au développement de la qualité de service de l'entreprise.
- Evaluer les acquis de la formation.

Durée : 35 h (5 jours).



HOMOLOGATION DES MONITEURS FIMO / FCO



Contexte réglementaire

Pour être moniteur d'entreprise, il faut préalablement répondre aux exigences fixées par l'Arrêté du 03/01/08, modifié par l'Arrêté du 02/03/11 (paru au J.O. du 12/03/11).

Si ces exigences sont remplies, deux voies d'accès au monitorat s'offrent à vous :

→ Un accès direct pour les personnes qui peuvent justifier d'une formation de formateur d'entreprise.

Deux formations AFTRAL sont alors proposées :

– Homologation des formateurs d'entreprise à l'enseignement de la FIMO en entreprise transport routier public de voyageurs.

et/ou

– Homologation des formateurs d'entreprise à l'enseignement de la FCO en entreprise transport routier public de voyageurs (code PM MC 32).

→ Un accès indirect pour les personnes qui ne peuvent justifier d'une formation de formateur d'entreprise.

Dans ce cas, nécessité de suivre préalablement aux formations d'homologation FIMO et/ou FCO, un cycle de base de 175 heures (code PM MC 06 voir page 61).

Contact : Nathalie Bernede
DP3 (Direction de la Pédagogie, des Produits et de la Production)
Tél. : 03 44 66 37 39 - nathalie.bernedede@aftral.com

Homologation des formateurs d'entreprise à l'enseignement de la FCO en entreprise pour le transport routier de voyageurs sous contrat de délégation

PM MC 32
Perfectionnement

Public & pré-requis :

- Formateur d'entreprise, ayant suivi le cycle de formation initiale de formateurs d'entreprise à AFTRAL (ou l'équivalent attesté), âgé de plus de 25 ans, titulaire du permis D ou DE valide et sans restriction :
- Soit étant titulaire depuis au moins cinq ans de l'un des titres ou diplômes mentionnés à l'annexe de l'arrêté du 26 février 2008 susvisé ou du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière (BEPECASER) du groupe lourd ou, pour l'enseignement théorique, de tout titre ou diplôme de niveau supérieur.
- Soit justifiant d'une expérience professionnelle de trois ans minimum durant les cinq années précédant l'entrée en fonction dans l'organisme de formation, en qualité de conducteur routier ou en qualité de formateur à la conduite de véhicules de transport de voyageurs comportant plus de huit places assises outre le siège du conducteur.
- Soit consacrant au moins 50% de son activité à la formation.

Objectifs :

- Gérer un stage FCO en entreprise.
- Appliquer les principes de la pédagogie par objectif et utiliser les méthodes d'animation.
- Utiliser les méthodes, moyens et supports pédagogiques associés.
- Mettre en œuvre les différents systèmes d'évaluation.
- Expliquer le dispositif de délivrance des cartes de qualification.

Validation :

- Attestation de fin de formation permettant l'homologation par la direction régionale d'AFTRAL.

Programme :

Accueil et présentation de :

- La formation et des modalités pratiques.
 - L'arrêté et de sa transposition.
 - Des formations obligatoires, du contrat de coopération et des obligations réglementaires.
 - Procédures administratives AFTRAL.
 - Présentation du référentiel, des thèmes, des supports associés.
 - Bilan des techniques, du comportement et des connaissances en matière de sécurité routière.
 - Sensibilisation à la sécurité routière et au respect des autres usagers.
 - Perfectionnement aux techniques de conduite en situation normale comme en situation difficile.
 - Actualisation/approfondissement des connaissances en termes réglementaires et législatifs.
 - Rôle fondamental du cycle de base activité/repos.
 - Les chrono-types.
 - Les différentes phases de sommeil.
 - Les signes avant-coureurs.
 - Les performances de conduite en fonction des heures de la journée.
 - Maintien de la vigilance au volant.
 - Les règles à respecter.
 - Ergonomie au poste de conduite : les règles de base.
 - Les équipements de sécurité.
 - Gestes et postures (montée, descente du véhicule, ouverture et chargement des soutes...)
 - Créer, animer et gérer un stage FCO pour les conducteurs.
 - Actualiser les connaissances par la mise en main des supports de formation (animation et évaluation).
 - Utiliser/exploiter les supports en appliquant la pédagogie par objectif et les méthodes d'animation.
- Synthèse du stage et remise des documents associés.**

Durée : 5 jours.

Pour en savoir plus sur
l'éco-conduite et les FIMO / FCO,
www.aftral.com/fimo-voyageur
www.aftral.com/fco-voyageur

Tutorat

Être tuteur en entreprise

PM MO 03
Perfectionnement

Public & pré-requis :

- Tout salarié d'entreprise ayant en charge l'accueil et la formation d'un stagiaire, motivés par le tutorat.
- Bonne connaissance de l'entreprise, de la fonction ou du poste occupé par le stagiaire accueilli dans l'entreprise.

Objectifs :

- Définir son projet de tuteur en fonction du projet de l'entreprise.
- Formaliser ses savoirs professionnels à transmettre.
- Acquérir et mettre en œuvre des savoirs, savoir-faire, savoir-être nécessaires pour exercer efficacement la fonction de tuteur dans son entreprise...
- Construire, exploiter, valider des outils et supports adaptés à sa mission.

- Acquérir les savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires pour exercer efficacement la fonction de tuteur en entreprise. Utiliser des outils et supports pour accomplir sa mission.

Programme :

- Le tutorat : aspects réglementaires.
- Les rôles et missions du tuteur en entreprise.
- Planifier, organiser, mettre en œuvre le parcours de formation dans l'entreprise.
- Connaître l'apprenant, communiquer.
- Bilan des acquis de la formation en situation de tuteur.

Durée : 5 jours.

La fonction de tuteur en entreprise

PM MO 06
Perfectionnement

Public & pré-requis :

- Tout salarié d'entreprise ayant en charge l'accueil et la formation d'un salarié.
- Expérience professionnelle d'au moins 3 ans, dont 2 ans dans un emploi de niveau de qualification au moins égal à l'emploi pour lequel il est tuteur.

Objectifs :

- Établir, dans le cadre d'une formation en alternance, une relation de tutorat efficace et constructive avec le salarié afin qu'il soit capable de :
- Définir un projet dans le respect de l'environnement réglementaire et institutionnel en fonction des objectifs de l'entreprise.

- Construire une progression pédagogique et des situations de formation au poste de travail en lien avec les référentiels de compétences et de formation.
- Adopter une attitude pédagogique adaptée et favorable au transfert de compétences.

Programme :

- La fonction tutorale dans l'environnement professionnel – Les rôles et missions du tuteur en entreprise.
- Développement des missions du tuteur :
 - Intégration et accompagnement.
 - Pédagogie.
 - Encadrement.
- Synthèse, bilan de l'action, évaluation de satisfaction.

Durée : 2 jours.

Formation de formateurs d'entreprise

PM MC 06
Perfectionnement

Public & pré-requis :

- Personnels salariés d'entreprise de transport routier souhaitant accéder à la fonction formation.
- Être âgé de plus de 25 ans.
- Avoir plus de 3 ans d'expérience en qualité de conducteur routier, durant les 5 dernières années.
- Être titulaire des permis C, EC, ou D, DE validés et sans restriction.
- Savoir utiliser un ordinateur et maîtriser le traitement de textes.

Objectif :

- Préparer, animer et évaluer des actions de formation en entreprise.

Validation :

- Attestation d'aptitude professionnelle à la fonction de formateur d'entreprise (après élaboration et présentation d'un projet d'action de formation).

Programme :

- Identifier les objectifs et étapes du cycle FE.
- Décrire les fonctions, rôles et missions du formateur d'entreprise.
- Identifier les compétences et les activités clés.
- Préparer, animer et évaluer une action de formation.
- Organiser et conduire un projet d'action de formation.
- Suivre les accidents et infractions.
- Mettre en place des actions correctives.
- Conduire un projet d'action de formation.

- Communiquer efficacement en situation d'apprentissage.

- Décrire les règles relatives aux permis de conduire.
- Appliquer la réglementation sur des cas d'entreprise.
- Construire le projet d'action pédagogique.
- Identifier les principales bases réglementaires professionnelles transport.
- Appliquer les règles relatives aux normes des véhicules et du Code de la route.
- Finaliser son projet d'action de formation.
- Mettre en œuvre la pédagogie inhérente à la conduite rationnelle (économie d'énergie).
- Identifier les principaux outils et supports de sélection et de recrutement utilisés en entreprise.
- Déterminer les règles et comportements pour assurer la sécurité et la prévention des accidents dans le transport.
- Élaborer un argumentaire pour la soutenance du projet d'action.
- Argumenter et soutenir son projet d'action de formation, en présence des parrains d'entreprise.
- Présenter/argumenter/ valider son projet devant le jury (parrains d'entreprise).
- Évaluer la formation.

Durée : 25 jours.



CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR LA FONCTION DE TUTEUR

Les accords sur la formation signés dans les branches professionnelles des transports publics urbains et interurbains de personnes prévoient que tout salarié exerçant la fonction de tuteur pour la 1^{re} fois, doit suivre une formation spécifique.



Techniques de la conduite

Conduite en montagne

PR VY 44
Perfectionnement

Public :

- Conducteurs titulaires du permis de conduire D valide.

Objectifs :

- Appliquer les règles particulières de sécurité à la conduite en montagne.
- Maîtriser l'utilisation du véhicule en montagne et dans des conditions climatiques difficiles suivant saison.

Programme :

Sécurité routière :

- Règles particulières de la circulation en montagne.
- Précautions hivernales.

Utilisation du véhicule :

- Fonctionnement du moteur.
- Principe de fonctionnement.
- Les ralentisseurs.
- Chaînage du véhicule.

Conduite en montagne (théorie) :

- Rappel de la notion d'adhérence.
- Comment négocier les virages, croisements, montées et descentes, dépassements ?

Exercices simulateur :

- Prise en main du simulateur.
- Utilisation rationnelle du véhicule en montagne.
- Exercices conduite sur neige et verglas.

Exercices en situation :

- Préparation du véhicule.
- Conduite sur parcours accidenté.
- Chaînage du véhicule.
- Conduite sur neige et verglas (suivant saison).

Durée : 2 jours.

Préparation et réalisation d'un circuit touristique dans une métropole

PR VY 41
Perfectionnement

Public & pré-requis :

- Conducteurs titulaires du permis de conduire D valide.

Objectifs :

- Acquérir les connaissances et compétences nécessaires à :
 - La circulation dans une métropole lors de traversées ou de visites.
 - L'organisation d'une visite rapide d'une métropole avant ou après un spectacle, ou bien pendant un transit.
 - La transmission d'informations sur les monuments ou quartiers d'une métropole.

Programme :

- Connaissance géographique de la métropole concernée.
- La circulation dans la métropole concernée.
- Les lieux de loisirs et de stationnement.
- Les différents circuits touristiques.
- Les informations touristiques.
- La réglementation propre à la métropole.
- Prise en charge d'un groupe (aéroport / gare).
- Conduite et débriefing sur la journée.
- Commentaires des deux journées.

Durée : 2 jours.



En autocar, il y a 300 fois moins d'accidents mortels qu'en moto, 30 fois moins qu'en voiture, et 3 fois moins qu'en train.

Source : FNTV



CONDUITE TRANSPORT DE PERSONNES

Contactez Vincent BALDY : 01 42 12 51 97 – vincent.baldy@aftral.com

Formation initiale des conducteurs à la conduite éco-citoyenne (éco-conduite)

Opération Certificat d'Economie d'Énergie (CEE) 2020 en partenariat avec



PR VY 49
Perfectionnement

Public :

- Conducteurs en règle avec les dispositions relatives à la conduite (permis, CQC...).

Objectif :

- Adopter une conduite éco-citoyenne en réduisant la consommation de carburant, l'émission de gaz à effet de serre, les coûts d'entretien et le nombre d'accidents par la mise en œuvre des techniques d'éco-conduite.

Programme :

- Mesurer lors de l'évaluation initiale les points forts et les points à améliorer concernant les techniques de sa conduite
- Constater les points forts et les points à améliorer concernant les techniques de sa conduite

- Mettre en œuvre une conduite rationnelle intégrant les facteurs influents sur l'éco-conduite
- Mettre en œuvre une conduite rationnelle optimisant l'utilisation de la chaîne cinématique en fonction des difficultés rencontrées
- Mettre en œuvre une conduite prévisionnelle
- Appliquer les principes de la conduite rationnelle et prévisionnelle en étant guidé par le formateur
- Mesurer lors du bilan les points forts et les points à améliorer concernant sa conduite éco-citoyenne
- Appliquer les principes de la conduite rationnelle et prévisionnelle.

Durée : 2 jours.

Perfectionnement des conducteurs à la conduite éco-citoyenne (éco-conduite)

Opération Certificat d'Economie d'Énergie (CEE) 2020 en partenariat avec



PR VY 50
Perfectionnement

Public :

- Conducteurs en règle avec les dispositions relatives à la conduite (permis, CQC...).

Objectif :

- Adopter une conduite éco-citoyenne en réduisant la consommation de carburant, l'émission de gaz à effet de serre, les coûts d'entretien et le nombre d'accidents par la mise en œuvre des techniques d'éco-conduite.

Programme :

- Mesurer lors de l'évaluation initiale les points forts et les points à améliorer concernant les techniques de sa conduite
- Mesurer lors du bilan les points forts et les points à améliorer concernant sa conduite éco-citoyenne
- Appliquer les principes de la conduite rationnelle et prévisionnelle.

Durée : 1 jour.

Opération Certificat d'Economie d'Énergie (CEE) 2020 en partenariat avec



Formation initiale des conducteurs titulaires du seul Permis B à la conduite éco-citoyenne (éco-conduite)

PR CD 33
Perfectionnement

Public :

- Conducteurs titulaires du seul permis B valide.

Objectif :

- Adopter une conduite éco-citoyenne en réduisant la consommation de carburant, l'émission de gaz à effet de serre, les coûts d'entretien et le nombre d'accidents par la mise en œuvre des techniques d'éco-conduite.

Programme :

Jour 1

- Evaluation initiale de la conduite
- Bilan de la conduite
- La conduite rationnelle intégrant les facteurs influents

- La conduite rationnelle intégrant l'utilisation de la chaîne cinématique en fonction des difficultés rencontrées
- La conduite prévisionnelle

Jour 2

- Mise en application des principes de la conduite rationnelle et prévisionnelle, avec l'aide du formateur
- Bilan intermédiaire de la conduite
- Mise en application, par le stagiaire, des principes de la conduite rationnelle et prévisionnelle
- Bilan de la conduite - Synthèse du stage.

Durée : 2 jours.

Perfectionnement des conducteurs titulaires du seul Permis B à la conduite éco-citoyenne (éco-conduite)

PR CD 28
Perfectionnement

Public :

- Conducteurs titulaires du permis B valide.

Objectif :

- Adopter une conduite éco-citoyenne en réduisant la consommation de carburant, l'émission de gaz à effet de serre, les coûts d'entretien et le nombre d'accidents par la mise en œuvre des techniques d'éco-conduite

Programme :

- Pratique sur véhicule
- Evaluation initiale de la conduite des participants
- Bilan intermédiaire de la conduite
- Mise en application par le stagiaire avec l'aide du formateur, des principes de la conduite rationnelle et prévisionnelle
- Bilan de la conduite
- Synthèse du stage.

Durée : 1 jour.



Plus écologique



Plus économique





Le constat amiable et l'utilisation du chronotachygraphe

PR RG 03
Perfectionnement

Public :

- Conducteurs.

Objectifs :

- Identifier les connaissances nécessaires à l'établissement d'un constat amiable
- Citer la réglementation sociale européenne dans les transports routiers
- Utiliser l'appareil de contrôle et la feuille d'enregistrement
- Lire les données enregistrées sur la feuille d'enregistrement
- Utiliser un tachygraphe numérique .

Programme :

Le constat amiable :

- Comment bien remplir un constat ?
- Comment les assurances traitent le constat ?

La réglementation sociale européenne dans les transports routiers :

- Les objectifs de la réglementation.
- Champ d'application.
- Les temps de conduite.
- Les temps de repos.
- L'appareil de contrôle.
- Obligations de l'employeur et du conducteur.
- Contrôles et sanctions.

Durée : 1 jour.

Sensibilisation à la sécurité routière destinée aux conducteurs infractionnistes

PR CD 01
Perfectionnement

Public :

- Conducteurs à l'encontre desquels a été relevée au moins une infraction.

Objectif :

- Le stage de sensibilisation à la sécurité routière prévu à l'article L 223-6 est destiné à éviter la réitération des comportements dangereux.

Validation :

- Attestation réglementaire.

Programme :

Tronc commun - Les facteurs généraux de l'insécurité routière :

- Données de sécurité routière.
- Accidentologie.
- Auto-évaluation des connaissances.
- Données psychophysiologiques.
- Module spécifique.

Enseignements spécialisés :

- Module "produits psychoactifs".
- Module "vitesse".

Durée : 2 jours.



Relationnel

Rôle commercial du conducteur voyageurs



PR VY 07 Perfectionnement

Public :

- Conducteurs.

Objectifs :

- Être capable d'expliquer le fonctionnement de l'entreprise.
- Adopter un comportement améliorant la productivité et l'image de marque.
- Identifier les différents services dans l'entreprise.
- Communiquer positivement face aux difficultés quotidiennes.

Programme :

- Le conducteur à l'intérieur de l'entreprise.
- Le conducteur et ses clients.
- Le conducteur et les autres interlocuteurs.
- La communication efficace dans la fonction de conducteur (jeux de rôle).
- Particularités du transport des enfants.

Durée : 2 jours.

Rôle commercial du conducteur urbain



PR UR 03 Perfectionnement

Public :

- Conducteurs titulaires d'un permis D valide.

Objectifs :

- Améliorer les relations inter individuelles à l'intérieur et à l'extérieur du réseau.
- Éviter les situations conflictuelles.
- Lutter contre la tension nerveuse au volant.

Programme :

- Les desiderata de la collectivité.
- Les sources de conflits liés à l'activité.
- La relation interprofessionnelle (jeux de rôles).
- Conduire détendu dans la circulation urbaine.

Durée : 2 jours.

Prévention des conflits, améliorer ses relations avec les autres



PR VY 38 Perfectionnement

Public :

- Conducteurs en transport de personnes.

Objectifs :

- Permettre aux conducteurs :
- de connaître les bases d'une communication efficace.
 - d'identifier les différents types de clients.
 - d'identifier leurs différents comportements.
 - d'appréhender des points de vues différents.
 - de savoir poser les bonnes questions pour désamorcer un conflit potentiel.

Programme :

- Comprendre la place de plus en plus importante des transports collectifs : l'évolution de la place du transport urbain, interurbain dans les schémas directeurs des régions.
- Apprendre à reconnaître les typologies de clients, leur position dans le véhicule : quels sont les clients ?
- Connaître les principes efficaces de la communication : la communication.
- Connaître les différentes "adolescences" de l'être humain : les comportements, le cadre de référence.
- A partir d'une mise en situation, mettre en pratique l'identification des comportements : jeu de rôle - conducteur et clients.
- Comprendre que chacun peut avoir une perception différente d'une même situation.

Durée : 2 jours.



Conducteur accompagnateur de Personne en situation de handicap ou à Mobilité Réduite (PMR)



PR VY 40
Perfectionnement

Public & pré-requis :

- Tout conducteur, titulaire du permis B et/ou permis D :
 - affecté à titre principal au transport de personnes handicapées et/ou à mobilité réduite.
 - susceptible de transporter de façon régulière ou occasionnelle des personnes handicapées et/ou à mobilité réduite.

Objectifs :

- Prendre en charge des personnes handicapées ou à mobilité réduite en transport spécialisé de personnes.
- Répondre aux exigences de l'accord de Branche du 7 juillet 2009.

Programme :

- Présentation de l'accord de Branche du 7 juillet 2009 sur la définition et les conditions d'exercice de l'activité de conducteur accompagnateur de personnes présentant un handicap ou à mobilité réduite :**
 - Les missions du conducteur accompagnateur.
 - Présentation des différents acteurs (conducteur, référent, AOT, accompagnateur le cas échéant).
 - Présentation de la feuille de liaison.

Divers types de handicap :

- Handicap moteur.
- Handicap sensoriel.
- Handicap psychique et/ou mental.
- Prise en compte de l'âge de la clientèle (de l'enfant à la personne âgée).

Établir un climat de confiance avec les personnes transportées :

- Mise en évidence des moments critiques où il est nécessaire d'appeler le référent (surtout dans le cas du handicap psychique).
- Personnalisation de la relation avec les différents publics.
- Communication verbale : voix, clarté, formulation, distance et respect des personnes.
- Communication non verbale : gestuelle, attitude, regard.
- Les situations de crise : les signes avant-coureurs (malaise, agitation, opposition passive, verbale, physique), rôle du référent.

Prendre en charge la personne transportée :

- Les principaux matériels et équipements spécifiques.
- Gestes et postures en lien avec le public transporté.
- Mise en pratique.

Durée : 2 jours.

UN ACCORD DE BRANCHE DU 7 JUILLET 2009

porte sur la création d'un statut de conducteur accompagnateur de Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Outre la création d'un coefficient, une formation est prévue pour les personnes affectées à ce type de service dédié...



Prendre en compte la clientèle PMR en transport public de personnes



PR VY 46
Perfectionnement

Public & pré-requis :

- Conducteur, titulaire du permis D, susceptible de transporter des personnes handicapées et/ou à mobilité réduite.
- Pour les conducteurs accompagnateurs (accord de Branche du 7 juillet 2009), suivre la formation conducteur accompagnateur de personne handicapée ou à mobilité réduite PR VY 40.

Objectif :

- Prendre en compte le handicap et/ou la mobilité réduite en transport de personnes afin d'apporter des réponses appropriées aux passagers.

Programme :

- Connaissance de la clientèle :**
 - Les Personnes à Mobilité Réduite.
 - Les personnes souffrant de handicap(s).
 - Les chiens d'assistance reconnus.
 - Les comportements à adopter.
- Prise en charge de la personne transportée :**
 - Les principaux matériels et équipements spécifiques.
 - Manutention des bagages.
 - Mise en pratique.
- Évaluation, synthèse et bilan.**

Durée : 1 jour.



Plus accueillant

PRISE EN COMPTE DES OBLIGATIONS EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ DES TRANSPORTS ET DE SENSIBILISATION AU HANDICAP

Les FIMO, FCO et passerelles voyageurs prévues par les annexes II de l'arrêté du 3 janvier 2008 relatif au programme intègrent un point "sensibilisation au handicap et à la prise en compte des voyageurs handicapés" en application du règlement européen n°181/2011 relatif au droit des passagers dans le transport par autobus et autocar. Cette sensibilisation concerne notamment les différentes formes de handicaps (physiques et sensoriels).

Réfèrent conducteur accompagnateur de Personne handicapée ou à Mobilité Réduite

PM VY 14
Perfectionnement

Public & pré-requis :

- Personnel d'encadrement d'exploitation identifié comme référent des conducteurs accompagnateurs dans l'exercice de leurs missions.

Objectif :

- Identifier les différents types de handicap afin d'intervenir de manière efficace auprès de son conducteur ou de l'autorité organisatrice.

Programme :

- Présentation de l'accord de Branche du 7 juillet 2009 relatif à l'emploi de conducteur accompagnateur
- Connaissance de la clientèle, identification des divers types de handicaps
- Accueil et instauration d'un climat de confiance avec les personnes transportées

Durée : 1 jour.

Prévention et gestion du stress dans les métiers du transport

PR SE 14
Perfectionnement

Public :

- Salariés des métiers du transport
- Le stagiaire doit avoir ouvert son compte personnel de prévoyance et disposer de ses identifiants le premier jour du stage

Objectifs :

- Améliorer la gestion du stress au travail et dans la vie quotidienne

Programme :

- Le stress : de quoi parlons-nous ?
- Les différentes typologies du stress
- Les effets du stress sur la santé
- Les sources de stress dans les métiers du transport
- Détection et prévention du stress au travail
- Gestion du stress au quotidien
- Les idées reçues.

Durée : 1 jour.



LES PROGRAMMES "ACTEUR DE MA SANTÉ" ET "ADDICTOLOGIE ET HYGIÈNE DE VIE" PERMETTENT DE BÉNÉFICIER DE "POINTS DE SOLIDARITÉ".

Ce dispositif est né de la mise en place du compte personnel de prévoyance. Le cumul de points permet au salarié d'avoir accès à un accompagnement en cas d'inaptitude à la conduite, invalidité ...



Acteur de ma santé



PS SE 13
Perfectionnement

Public :

- Salarié souhaitant contribuer à préserver sa santé en comprenant les causes possibles de dommages.
- Le stagiaire doit avoir ouvert son compte personnel de prévoyance et disposer de ses identifiants le premier jour du stage.

Objectifs :

- Prévenir les risques liés aux activités physiques au cours des opérations professionnelles par la mise en œuvre des principes de sécurité et d'économie de l'effort physique
- Identifier les risques des différentes addictions (conséquences pénales, conséquences sociales, conséquences professionnelles) pour mieux les prévenir
- Adopter une hygiène de vie compatible avec l'exercice de son métier.

Programme :

- Principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- Les addictions et leurs conséquences sur l'ensemble du personnel pendant les travaux
- Clés d'une bonne hygiène de vie adaptée à l'activité.

Validation :

- Attestation de fin de formation.
- Attestation de présence.
- Cette formation crédite le compte personnel de prévoyance à hauteur de 40 points.

Durée : 1 jour.

Addictologie et hygiène de vie



PS SE 14
Perfectionnement

Public :

- Salarié souhaitant comprendre les principes d'une hygiène de vie en adéquation avec l'activité professionnelle.
- Le stagiaire doit avoir ouvert son compte personnel de prévoyance et disposer de ses identifiants le premier jour du stage.

Objectifs :

- Identifier les risques des différentes addictions (conséquences pénales, conséquences sociales, conséquences professionnelles) pour mieux les prévenir
- Adopter une hygiène de vie compatible avec l'exercice du métier.

Programme :

- Addictions et conséquences sur l'ensemble du personnel pendant les opérations
- Clés d'une bonne hygiène de vie adaptée à l'activité

Validation :

- Attestation de fin de formation spécifiant le crédit de 20 points au compte personnel de prévoyance.
- Attestation de présence.

Durée : 0,5 jour.



Transports scolaires

Conducteur - élèves... une relation à construire



PR VY 18
Perfectionnement

Public :

- Conducteurs effectuant des transports scolaires.

Objectifs :

- Établir des contacts avec les jeunes et les différentes personnes transportés dans le cadre de son activité.
- Analyser en quoi son comportement influe sur celui des personnes transportées.
- Expliquer comment intervenir sur les situations à problème et modifier si nécessaire la façon de vivre le métier, tout en maintenant l'image de marque de l'entreprise et du déplacement en autocar en général.

Programme :

- Prise en compte de l'environnement relationnel du transport scolaire.
- Interprétation des principes de fonctionnement des relations humaines et des particularités liées aux passagers transportés : des enfants et des adolescents.
- Application de ces principes aux situations habituellement rencontrées.

Durée : 2 jours.

La fonction de conducteur en transport scolaire

PR VY 22
Perfectionnement

Public :

- Conducteurs titulaires du permis D valide, effectuant ou amenés à effectuer des transports scolaires.

Objectifs :

- Citer les risques principaux liés aux transports d'enfants.
- Améliorer ses relations avec les enfants au regard de la sécurité.
- Identifier les pratiques et comportements permettant de limiter ces risques.
- Décrire l'environnement institutionnel entourant le transport scolaire.

Programme :

- Accueil.
- Définition et réglementation des transports d'enfants.
- Organisation des transports scolaires.
- Les responsabilités.
- La prévention des accidents.
- Les relations conducteurs / élèves au plan de la sécurité.
- Consignes de sécurité et d'alerte en cas de panne ou d'accident.

Durée : 2 jours.

Sécurité dans les transports scolaires Motivation élèves - Entraînement évacuation

PR VY 24
Perfectionnement

Public :

- Élèves des classes primaires ou du premier cycle de l'enseignement secondaire amenés à utiliser l'autocar régulièrement pour se rendre à l'école ou ponctuellement à l'occasion d'activités pédagogiques.

Objectifs :

- Renforcer l'image sur la sécurité au cours des transports scolaires.
- Identifier les risques encourus en cas de comportement inadapté.
- Collaborer avec l'ensemble des intervenant d'un parcours scolaire afin d'assurer la sécurité dans l'autocar.
- Évacuer efficacement un autocar.

Programme :

"Quand je serai petit" :

- Lecture de la vidéo "Quand je serai petit".
- L'attente dans l'autocar.
- La montée dans l'autocar.

- La sécurité pendant le transport.

- Le respect du matériel.
- La descente de l'autocar.
- La traversée de chaussée.
- Les règles d'une évacuation efficace.
- Exposé par le formateur.
- Passage des consignes pour l'exercice pratique.

Mesures d'accompagnement :

- Impliquer et faire participer les responsables d'établissements et leurs collaborateurs.
- Faire participer les conducteurs habituellement affectés sur les services.
- Faire participer l'autorité organisatrice.
- Inviter les représentants de parents d'élèves et les élus.

Durée : 2 h par groupe d'élèves.



Conducteurs en périodes scolaires : sécurité

PR VY 25
Perfectionnement

Public :

- Conducteurs.

Objectifs :

- Identifier les différents aspects de la sécurité dans les transports scolaires .
- Adapter une obligation conventionnelle.

Programme :

- Les accidents de la route.
- La signalisation spécifique aux transports en commun.
- La vitesse, les distances de sécurité.
- L'alcool et la conduite.
- La montée et la descente des élèves.
- Les mesures en cas d'accident.

Durée : 0,5 jour.



Plus sûr



Plus accueillant



Plus écologique



Plus économique



2 millions d'élèves sont transportés chaque jour pour se rendre dans leur établissement scolaire

(sources : CEREMA – ANATEEP)





Tourisme en autocar / Lignes régulières nationales SLO

Conduite préventive d'un véhicule de transport en commun en condition de basse adhérence

PR VY 48
Perfectionnement

Public & pré-requis :

- Conducteurs de véhicules de TRV titulaires du permis D.

Objectif :

- Améliorer sa capacité à faire face à des situations accidentogènes en mettant en œuvre la conduite préventive sur piste glissante.

Programme :

La conduite préventive :

- Définition de la conduite préventive.
- Principaux aspects généraux des techniques de conduite préventive.
- Utilisation des techniques de conduite préventive.
- Code de la route spécifique du groupe lourd TRV.

Mise en œuvre d'une conduite prévisionnelle axée sur les règles de sécurité :

- Montée dans le véhicule et s'installer au poste de conduite.
- Distances d'arrêt en fonction de la vitesse et de l'adhérence.
- Distance de sécurité à respecter.
- Réalisation d'exercices sur piste basse adhérence.
- Manœuvres.
- Descente du véhicule.

Bilan de la formation.

Durée : 1 jour.

Ergonomie au poste de conduite - Transport de personnes

PR VY 35
Perfectionnement

Public :

- Conducteurs de véhicules affectés au transport de personnes.

Objectif :

- Adopter des gestes et postures permettant de prévenir le mal de dos lié au métier de conducteur.

Programme :

- Évaluation de chaque participant sur son installation au poste de conduite et à la prise en charge des bagages.
- Le rôle et la fonction de la colonne vertébrale et des différents éléments qui la composent.

- Les différents maux de dos et les troubles musculo-squelettiques (TMS).
- Le poste de conduite.
- Manutention des bagages.
- Mettre en œuvre les consignes théoriques : exercices pratiques.

Durée : 1 jour.

Conducteur de tourisme

PR VY 11
Perfectionnement

Public :

- Conducteurs titulaires du permis D valide.

Objectifs :

- Détailler les étapes pour le bon déroulement des voyages.
- Représenter l'entreprise et son image de marque.
- S'adapter aux attentes spécifiques de la clientèle.
- Animer le voyage selon la clientèle.

Programme :

- Le rôle commercial du conducteur.
- Rappel des principales responsabilités professionnelles.
- Accueil des clients et de leurs bagages.
- Méthode de réalisation d'un voyage.
- Application pratique pendant un voyage.

Durée : 5 jours.

Transport de personnes : de la ligne régulière au service occasionnel

PR VY 30
Perfectionnement

Public & pré-requis :

- Conducteurs de lignes scolaires ou régulières, titulaires d'un permis D valide.

Objectif :

- Appliquer les bases techniques et développer les savoir-être relationnels nécessaires à la réalisation d'un service occasionnel.

Programme :

Les attentes du client en transport occasionnel :

- Les différents types de clients.
- À chaque type de clients ses attentes.

Le conducteur en transport occasionnel : des missions techniques :

- Repérage de l'itinéraire.
- Rappel des règles de sécurité.
- Réglementation sociale européenne.
- Gestion des documents.

Le conducteur en transport occasionnel : des missions relationnelles :

- Comportement commercial.
- Comportement face aux attentes spécifiques du groupe.

Durée : 3 jours.



L'accord de Branche relatif aux Services Librement Organisés (SLO) comporte un volet Formation obligatoire de 3 jours (tous les 3 ans) sur les thèmes : sécurité, relations commerciales, maîtrise des outils embarqués.

SLO :
23 millions de voyageurs transportés depuis 2015. Ces services représentent 2 563 emplois directs (source ARAFER)

Conducteur en service librement organisé

PR VY 51
Perfectionnement

Public :

- Conducteurs transport de personnes en service librement organisé.

Objectifs :

- Adopter des comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque et au développement de la qualité de service de l'entreprise.
- Mettre en œuvre les règles relatives à la santé et à la sécurité routière.
- Maîtriser l'utilisation des matériels embarqués et des systèmes d'aide à la conduite afin d'assurer une conduite sûre et confortable.

Programme :

- Adopter des comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque et au développement de la qualité de service de l'entreprise.
- Mettre en œuvre les règles relatives à la santé et à la sécurité routière.
- Maîtriser l'utilisation des matériels embarqués et des systèmes d'aide à la conduite afin d'assurer une conduite sûre et confortable.

Durée : 3 jours.



Les autocars affectés aux services librement organisés doivent avoir la signalétique suivante apposée sur leur pare-brise :

Arrêté du 13 octobre 2015.



AMBULANCIER

Contactez Vincent BALDY : 01 42 12 51 97 – vincent.baldy@aftral.com

Ambulanciers

Paroles
de **Pros**



Sandrine Lacheze

Ambulancière diplômée
de l'IFA* de Toulouse

Suite à un bilan de compétences, j'ai effectué une **reconversion complète en suivant la formation DEA à l'IFA* de Toulouse**. Après mon diplôme d'ambulancière, j'ai **rapidement intégré une entreprise de transport sanitaire** et bénéficie actuellement d'un **CDI**.

Ce nouveau métier s'avère passionnant et humainement enrichissant. Même s'il demande de travailler dans l'urgence, d'**agir et réfléchir vite pour être efficace**, il requiert en contrepartie un **potentiel d'écoute et de patience** propre à rassurer une personne en situation de faiblesse. Savoir travailler en binôme est également essentiel. Ma formation s'est déroulée à temps plein sur cinq mois et demi. Avant la formation, j'ai beaucoup apprécié l'**implication pédagogique des formateurs** pour monter le dossier d'inscription ; et pendant la formation, leur **disponibilité et leur capacité à motiver et capter l'intérêt**.

D'autre part, la proximité de l'Institut et les horaires de cours convenaient parfaitement à ma situation.

*Institut de Formation des Ambulanciers

Auxiliaire ambulancier

Public & pré-requis :

- Tous publics.
- Ne pas être sous permis probatoire (3 ans de validité de permis de conduire ou 2 ans si conduite accompagnée).

Objectifs :

- Apprécier l'état clinique d'une personne.
- Assurer les gestes d'urgence adaptés à l'état du patient.
- Prévenir la transmission d'infection.
- Utiliser les techniques préventives de manutention.
- Établir une communication adaptée au patient.
- Assurer la sécurité du transport sanitaire.
- Transmettre les informations pour assurer la gestion administrative du transport.
- Respecter les règles et les valeurs de la profession.

Validation :

- Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2 (AFGSU).

Diplôme d'État d'Ambulancier



CPF 240 078

IP AB 05
Diplômante

Public & pré-requis :

- Tous publics.
- Être titulaire du permis de conduite catégorie B depuis au moins 3 ans ou 2 ans si justificatif conduite accompagnée.
- L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical délivré par un médecin agréé par la Préfecture
- Fournir un certificat médical de non contre-indication à la profession délivré par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé ainsi qu'un certificat de vaccinations tel que défini par la réglementation en vigueur.
- Satisfaire aux épreuves de pré-sélection donnant accès à l'enseignement.

Objectif :

- Acquérir des compétences professionnelles pour l'obtention du diplôme d'état d'ambulancier.

Validation :

- Diplôme d'Etat d'Ambulancier délivré par le Ministère de la santé.

Programme :

- Dans toute situation d'urgence, assurer les gestes adaptés à l'état du patient.
- Apprécier l'état clinique d'un patient.
- Respecter les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections.
- Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation.
- Établir une communication adaptée au patient et à son entourage.
- Assurer la sécurité du transport sanitaire.
- Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins.
- Organiser les activités professionnelles dans le respect des règles et des valeurs de la profession.

Durée : 630 h.

INSCRIPTION :

**Institut de Formation
des Ambulanciers
Coordination nationale**
Tél. 01 34 94 27 20



CPF 236 142

IP AB 06
Diplômante

Programme :

État clinique d'une personne :

- Anatomie et physiologie du corps humain : les trois fonctions vitales.
- Les paramètres vitaux : mesure quantitative et qualitative – Signes d'alerte.
- Surveillance des fonctions vitales et des paramètres vitaux
- Reconnaître les anomalies.
- Transmission d'un bilan.

Gestes d'urgence adaptés à l'état du patient.

Hygiène /Infection :

- Prévention du risque infectieux et accidents d'exposition au sang.
- Prévenir la transmission d'infection.

Techniques préventives de manutention et règles de

sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes :

- Principes et déontologie concernant la manutention des personnes.
- Mobilisation, manutention et installation des patients.
- Seul à bord du VSL.
- Assister l'ambulancier à bord de l'ambulance.

Communication adaptée à la personne et à son entourage :

- Relation et communication.

Durée : 70 h.

Réglementation appliquée aux transports sanitaires

PA AB 01
Perfectionnement

Public :

- Tout collaborateur d'une entreprise du transport sanitaire

Objectif :

- Appréhender le contexte du transport sanitaire.
- Identifier les réglementations applicables aux transports sanitaires.
- Définir les contraintes sociales en vue de l'exploitation d'une activité de transport sanitaire

Programme :

- Appréhender l'environnement économique et réglementaire du transport sanitaire
- Maîtriser les textes législatifs et la réglementation sociale applicables au transport sanitaire

Durée : 2 jours.

Organiser l'exploitation des transports sanitaires

PA AB 02
Perfectionnement

Public :

- Tout collaborateur d'une entreprise du transport sanitaire

Objectif :

- Traiter les activités de l'exploitation en transport sanitaire dans le respect de la réglementation.
- Réaliser des opérations d'exploitation en transport sanitaire dans le respect des relations avec la clientèle, les prestataires et les services internes.

Programme :

- Appréhender l'organisation des Transports.
- Identifier les activités d'exploitation.
- Réaliser une mission d'exploitation.

Durée : 2 jours.

Manager au quotidien dans une entreprise de transport sanitaire

PA AB 03
Perfectionnement

Public :

- Tout collaborateur d'une entreprise du transport sanitaire

Objectif :

- Identifier les rôles et les missions du manager.
- Renforcer son positionnement par une meilleure connaissance de soi.
- Communiquer en situation d'exploitation.
- Piloter et développer les compétences de ses collaborateurs.
- Utiliser les outils d'un management efficace.

Programme :

- Se connaître pour se positionner dans son rôle d'encadrant.
- Communiquer en situation d'encadrement.
- Evaluer les pratiques professionnelles et le potentiel de ses collaborateurs.

Durée : 2 jours.

Prendre en charge l'urgence pré-hospitalière

PR AB 01
Perfectionnement

Public :

- Ambulancier titulaire du DEA

Objectif :

- Identifier les situations d'urgences pré-hospitalières et développer ses compétences techniques dans la gestion du risque accident.
- Assurer la sécurité du patient en détresse lors de sa prise en charge :
 - Réaliser l'observation clinique et para-clinique du patient, et transmettre un bilan précis au SAMU / Centre 15.
 - Prendre en charge un patient en détresse (arrêt cardiorespiratoire, détresse respiratoire aiguë, accidents traumatiques).

Programme :

- Observation de l'état clinique du patient.
- Prise en charge de l'arrêt cardio respiratoire
- Définition de la notion d'urgence.
- Prise en charge des urgences cardiologiques, respiratoires, neurologiques et traumatiques.
- Réalisation des gestes d'urgence, cas cliniques d'application, et mise en situation professionnelle.

Durée : 2 jours.

Actualisation des connaissances de l'AFGSU 2

PR AB 03
Perfectionnement

Public :

- Ambulancier et Auxiliaire ambulancier titulaire de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2 (AFGSU2).
- Ne pas avoir dépassé le délai de validité de l'AFGSU2 (4 ans).

Objectif :

- A partir de l'actualisation des connaissances acquises lors de la formation initiale de l'AFGSU 2:
 - Identifier une situation d'urgence à caractère médical.
 - Prendre en charge une situation d'urgence à caractère médicale, seul ou en équipe, dans l'attente de l'arrivée de l'équipe médicale.
 - Participer à la préparation et à la prise en charge des situations sanitaires exceptionnelles.
- Utiliser les techniques non invasives en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique.

Programme :

- Actualité scientifique notamment dans le domaine de la médecine d'urgence ou de l'actualité sanitaire.
- Urgences vitales.

Durée : 1 journée organisée en continu ou en discontinu.



AMBULANCIER

Contactez Vincent BALDY : 01 42 12 51 97 – vincent.baldy@aftral.com

Préparation aux épreuves de sélection de la formation au DEA

IP AB 10
Perfectionnement

Public :

- Tout public ayant un projet d'inscription en formation au Diplôme d'Etat Ambulancier

Objectif :

- Appréhender l'épreuve d'admissibilité (épreuve écrite)
- Appréhender l'épreuve d'admission (épreuve orale)

Programme :

- Préparation à l'épreuve d'admissibilité (écrit)
- Préparation à l'épreuve d'admission (oral)

Durée : 1 jour.

Préparation aux épreuves écrites de sélection de la formation au DEA

IP AB 11
Perfectionnement

Public :

- Tout public ayant un projet d'inscription en formation au Diplôme d'Etat Ambulancier

Objectif :

- Appréhender l'épreuve d'admissibilité (épreuve écrite)

Programme :

- Préparation à l'épreuve d'admissibilité (écrit)

Durée : 3h30.

Préparation aux épreuves orales de sélection de la formation au DEA

IP AB 12
Perfectionnement

Public :

- Tout public ayant un projet d'inscription en formation au Diplôme d'Etat Ambulancier

Objectif :

- Appréhender l'épreuve d'admission (épreuve orale)

Programme :

- Préparation à l'épreuve d'admission (oral)

Durée : 3h30.

Contrôle des véhicules de transport sanitaire

PC AB 01
Perfectionnement

Public :

- Personnel des autorités de tutelle (ARS, CPAM etc.)
- Forces de l'ordre
- Auditeurs

Objectif :

- Maîtriser les éléments réglementaires lors des contrôles des véhicules de transport sanitaire

Programme :

- Environnement professionnel du transport
- Réglementation liée à l'agrément de transport sanitaire
- Eléments de contrôle des véhicules et des équipages

Durée : 1 jour.

Sensibilisation au transport pédiatrique

PR AB 04
Perfectionnement

Public :

- Ambulanciers, auxiliaires ambulanciers, étudiants ambulanciers.

Objectif :

- Identifier les spécificités du transport d'un patient pédiatrique.
- Evaluer l'état clinique d'un nourrisson et d'un enfant.
- Adapter sa prise en charge en fonction du type de mission (Transport primaire ; Transfert entre établissements de santé).
- Adapter les gestes à mettre en œuvre en situation d'urgence à un patient pédiatrique.

Cette formation exclut la prise en charge initiale du nouveau-né.

Programme :

- Particularités du patient pédiatrique.
- Facteurs d'instabilité chez le patient pédiatrique.
- Evaluation clinique d'un patient pédiatrique.
- Spécificités du transport secondaire.
- Gestes et soins d'urgence adaptés au patient pédiatrique.

Durée : 1 jour.

Conduite des véhicules sanitaires

PR AB 05
Perfectionnement

Public :

- Ambulanciers, auxiliaires ambulanciers, étudiants ambulanciers
- Permis B conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité.

Objectif :

- Prendre conscience des risques routiers et permettre leur évaluation pour mieux les anticiper et les prévenir
- Respecter la réglementation spécifique aux véhicules sanitaires et corriger les éventuelles mauvaises habitudes de conduite
- Echanger des expériences et réflexions avec le formateur et les autres stagiaires en vue d'une modification des comportements au volant
- Prendre conscience des précautions liées au transport de personnes de santé fragile
- Abaisser la sinistralité automobile de l'entreprise, en réduisant le risque d'accident
- Mieux gérer sa consommation de carburant
- Acquérir par la pratique les principes d'une conduite économique et en sécurité

Validation :

- Attestation "Conduire Juste" par Beltoise Evolution.

Programme :

- Rappel de la réglementation applicable aux véhicules d'intérêt général prioritaire ou non
- Simulateur risque routier
- "Conduire juste"
- Scénarii adaptés aux VSL, ambulance et véhicules d'urgence
- Parcours routier, filmé et enregistré par caméras embarquées
- Identification et anticipation des risques routiers
- Précautions spécifiques au transport de passagers de santé fragile

Durée : 3h30.

Sensibilisation au transport de parturientes

PR AB 06
Perfectionnement

Public :

- Ambulanciers, auxiliaires ambulanciers, étudiants ambulanciers.

Objectif :

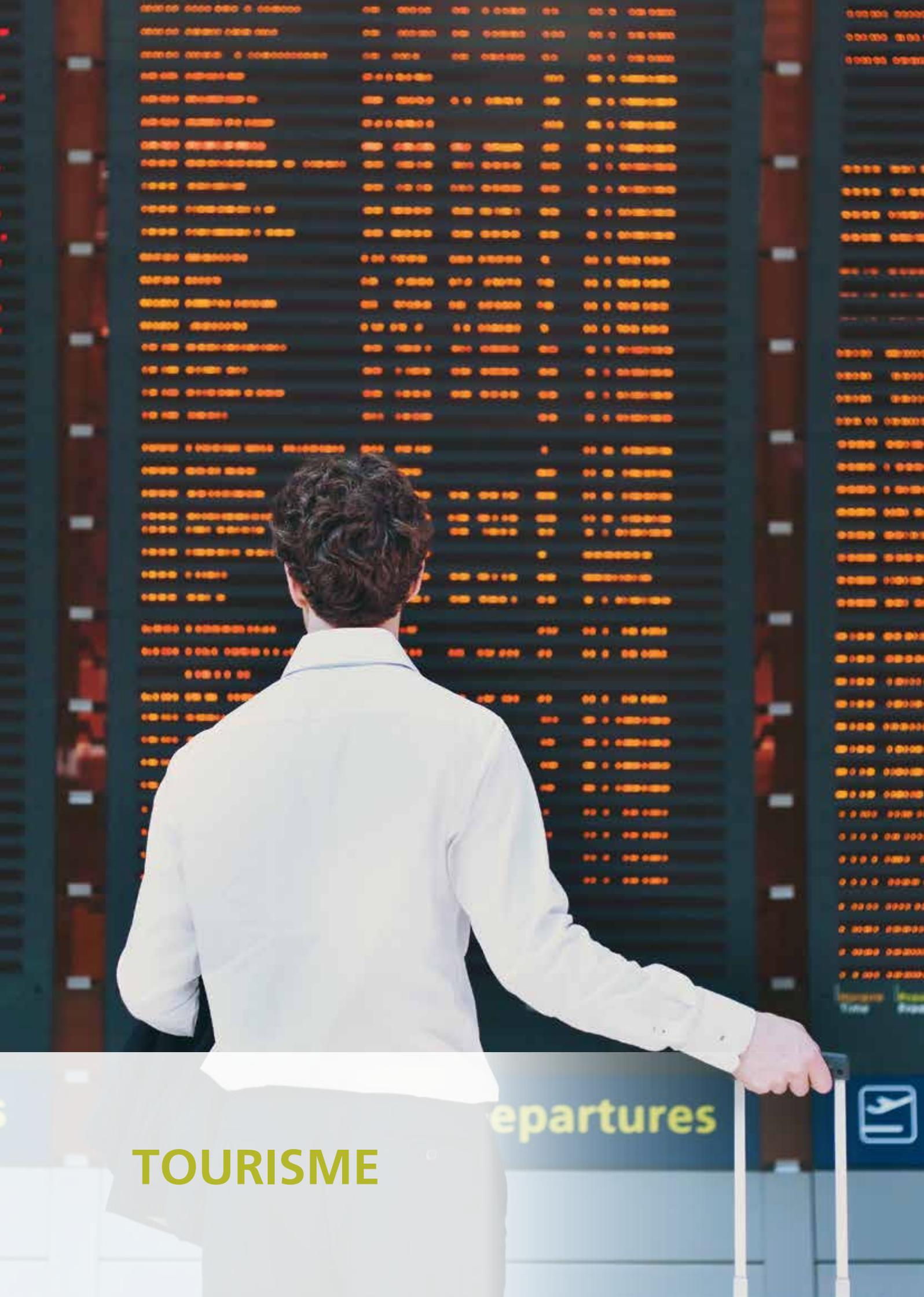
- Identifier les spécificités du transport d'une parturiente
- Evaluer l'imminence d'un accouchement
- Conditionner la parturiente en vue de son transport
- Adapter les gestes à mettre en œuvre en situation d'accouchement (prise en charge de la mère et du nouveau-né)
- Connaître les signes annonciateurs d'un accouchement compliqué

Programme :

- Particularités de la parturiente.
- Principes de prise en charge et de transport.
- Accouchement eutocique.
- Prise en charge du nouveau-né.
- Accouchement compliqué.

Durée : 1 jour.





TOURISME

Departures



SOMMAIRE

SAVOIR-FAIRE, PROXIMITÉ, SOUPLESSE D'INTERVENTION66

ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS (BAC +2)

• Vendeur conseil en voyages d'affaires et de tourisme67

FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT

• Paroles de Pros.....68

Conseillers voyages et billettistes

• Conseiller billetterie Amadeus.....69

• Amadeus.....69

• Usage professionnel des réseaux sociaux.....69

• Promotion des ventes sur Internet.....69

• Community Management70

• E-réputation.....70

• Créer et développer une production spécialisée (France et International).....70

• Créer et commercialiser des produits France.....70

• Réussir sa présentation de produits.....70

• Développer une expertise destination ou thématique70

Responsables administratifs ou comptables, commerciaux

Responsables d'agences ou de plateaux d'affaires et dirigeants

• Manager principes clés et actions71



EPT - École des Professionnels du Tourisme
Formations initiales en statut temps plein, en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage.

L'utilisation du genre masculin permet d'alléger le texte mais ne peut être perçue pour de la discrimination en référence à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes.

Les informations contenues dans ce document sont extraites de nos programmes de formation. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir les programmes complets.



Le secteur des voyages et du tourisme

Un secteur en fort développement au niveau mondial.

Au cours des 60 dernières années, le tourisme n'a cessé de croître et de se diversifier. C'est devenu l'un des plus gros secteurs économiques et à plus forte croissance dans le monde.

En France :

1^{ère} destination mondiale devant les Etats-Unis.

La France a accueilli 84,5 millions de touristes étrangers en 2015.

Le tourisme constitue un secteur économique important : il représente 7% du PIB de la France et 2 millions d'emplois directs et indirects.

Un secteur en pleine mutation :

L'industrie du tourisme et des voyages connaît depuis plusieurs années de profondes évolutions.

Dans ce contexte, les opérateurs de voyages doivent innover, voire se réinventer, et développer encore leur valeur ajoutée. Pour cela, ils ont besoin de collaborateurs très professionnels, avec un bon sens du service, vendeurs et dynamiques.



→ Un savoir faire adapté aux réalités professionnelles

- L'Ecole des Professionnels du Tourisme (EPT) est réputée pour ses formations professionnelles et opérationnelles adaptées aux besoins des différentes entreprises du Tourisme (distributeurs loisirs ou affaires, plateaux de réservation, producteur, réceptifs, ...).

→ Une collaboration directe avec les entreprises

- ...et les organisations professionnelles (les Entreprises du Voyage) du secteur pour les programmes de formation et les emplois à pourvoir.

→ Un titre Vendeur Conseil en Voyages d'Affaires et de Tourisme (niveau III – Bac + 2)

- Ce titre est une alternative au BTS Tourisme en préparant les élèves à des compétences davantage professionnelles, leur permettant ainsi d'accéder immédiatement après la formation aux emplois de conseillers voyages, billettistes, forfaitistes, chargés de clientèle, travel planners...
- Ses objectifs pédagogiques sont régulièrement adaptés aux évolutions de la profession.
- L'Etat a renouvelé la reconnaissance de cette certification en enregistrant le titre dans le RNCP au niveau III-Bac+2 par arrêté du 26 mai 2016.

→ L'expérience professionnelle et l'efficacité pédagogique

- L'équipe pédagogique est constituée de praticiens ou de spécialistes d'un domaine qui dispensent les formations selon des méthodes pédagogiques actives permettant de reproduire des situations professionnelles.

→ Un accueil et un suivi très personnalisés des candidats

- Nous réalisons un accompagnement individualisé : information, suivi pendant le parcours de formation, accompagnement jusqu'à l'emploi.



“ Des formations au service de la compétitivité de vos entreprises et de l'évolution professionnelle de vos collaborateurs ”

Contact national
Mathieu FAURIE
Tél. 01 42 12 51 73
mathieu.faurie@aftral.com
www.aftral.com/ept



Les entreprises du voyage - tours opérateurs (TO), agences de voyages de loisirs ou d'affaires, réceptifs - recrutent principalement dans les emplois de la réservation, de la vente et du conseil en BtoC ou BtoB. Mais ces métiers sont en pleine transformation. Ils sont davantage orientés vers le conseil personnalisé, la co-production du voyage avec le client, la vente multi-canal et le développement de nouveaux voyages et de services complémentaires pour les clients. Les outils évoluent (GDS, SBT, Plateformes Web et Mobile, Portails...) et se diversifient.

Avec le titre Vendeur Conseil en Voyages d'Affaires et de Tourisme (enregistré au RNCP au niveau III- Bac+2 par arrêté du 26 mai 2016 publié au JO du 7 juin 2016), l'EPT intègre dans ses objectifs de formation ces évolutions et propose aux entreprises du voyage de futurs collaborateurs immédiatement opérationnels pour leurs points de vente, plateaux affaires, plateaux de réservation, call centers, services de back ou front office du Web, services groupes ou production. L'EPT recrute, hors système Admission Post Bac (APB), des candidats aux profils variés pour répondre aux attentes diversifiées des entreprises.

EPT : Ecole des Professionnels du Tourisme

Contacts :

- **Contact National :**
Mathieu FAURIE - Tél. 01 42 12 51 73
mathieu.faurie@aftral.com
www.aftral.com/ept
- **En région Ile-de-France :**
Contact EPT PARIS - Tél. 01 43 14 79 03
- **En région Rhône-Alpes Auvergne :**
Françoise NICOLAS - Tél. 04 72 02 58 60
francoise.nicolas@aftral.com

ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS (BAC +2)



EPT - École des Professionnels du Tourisme
Formations initiales en statut temps plein, en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage.

VENDEUR CONSEIL EN VOYAGES D'AFFAIRES ET DE TOURISME



Le titre est composé de 3 Certificats Professionnels :
- Réserver les prestations nécessaires à un déplacement
- Vendre des voyages
- Construire et commercialiser des voyages.

• Temps plein

Durée : 8 mois et 1/2 dont 2 stages de 1 mois en entreprise.

Admission : BAC et plus.

Fin d'études : titre Certifié par l'État de Niveau III (Bac +2).

Débouchés : conseiller voyages, conseiller billetterie, forfaitiste, agent de réservation, chargé d'affaires...

Durée : 735 h - 910 h

• Contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage

Durée : 12 mois.

Admission : BAC et plus.

Fin d'études : titre certifié par l'Etat de Niveau III (Bac +2).

Débouchés : conseiller voyages, conseiller billetterie, forfaitiste, agent de réservation, chargé d'affaires...

• Titre et modules de cette formation également accessibles par la VAE*.

* Accessible par la V.A.E. (Validation des Acquis de l'Expérience).



FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT



Christelle TIRANNO

Vendeuse Conseil en Voyages LECLERC VOYAGES
Promotion 2014-2015

EPT

Titulaire d'une licence d'Italien - Espagnol, j'ai souhaité intégrer un métier de contact où les langues étrangères seraient un atout. C'est pourquoi j'ai privilégié le secteur du Tourisme et des Voyages. Après un contact avec une ancienne élève, j'ai voulu intégrer l'EPT. **La formation "Vendeur Conseil en Voyages d'Affaires et de Tourisme" m'a permis, sur une durée courte (8 mois), d'acquérir des compétences professionnelles validées par un Bac +2.** La pédagogie basée sur des mises en situation réelles et concrètes permet une intégration rapide dans la vie active. **Le nombre d'élèves par promotion facilite le suivi person-**

nalisé de chacun, tant pour la recherche des stages que pour l'acquisition des savoir-faire.

A l'issue de la formation, l'agence qui m'avait accueillie pour mes stages m'a proposé un CDD de 4 mois. Aujourd'hui, je suis en CDI chez LECLERC VOYAGES, je réserve des billets d'avion dans le monde entier, je programme les vacances de mes clients en m'adaptant à leur demande.

Mon but est de réaliser le voyage rêvé de chacun.

Toute demande est différente, la routine ne s'installe pas dans le métier d'Agent de Voyages !

Paroles
de **Pros**

Paroles
de **Pros**

Syndell DESMETRE

Conseillère en voyages
Service groupe spécialisé Croisières - SELECTOUR BLEU VOYAGES
Promotion 2014-2015

EPT

Après un Bac L et une formation universitaire (LLCE), j'ai travaillé 2 ans dans la vente.

J'ai souhaité allier mes compétences en vente à ma passion du voyage et des langues étrangères. C'est pourquoi j'ai intégré la formation "Vendeur Conseil en Voyages d'Affaires et de Tourisme" d'AFTRAL-EPT.

J'ai ainsi pu valider un Titre de niveau III (Bac+2) et acquérir des savoir-faire indispensables aux métiers en agence de voyages. Le GDS Amadeus, la connaissance des produits du tourisme, ou encore la réalisation de voyages sur-mesure ou la connaissance de

produits spécifiques tels que la croisière sont au programme et sont présentés par une équipe professionnelle, à l'écoute, et passionnée.

Cette formation courte, concrète, en lien avec les attentes des professionnels du voyage m'a permis d'intégrer Sélectour bleu Voyages au service groupe en CDD, deux semaines après la fin de ma formation.

Je gère le dossier client de la réservation jusqu'au départ, du premier contact par téléphone, courrier ou mail jusqu'à la réalisation du Carnet de voyage.

Je gère également le paiement et les éléments comptables. Ce CDD est aujourd'hui transformé en CDI.



Conseillers voyages et billettistes



CPF 236 474

Conseiller billetterie Amadeus

IP AV 00
Formation initiale

Public :

→ Tout public.

Objectifs :

→ Utiliser le système global de distribution (GDS) "AMADEUS".
→ Sélectionner, réserver et vendre des prestations de transport et complémentaires à celui-ci (réservation d'hôtel, location de voiture).

→ Préparer le Certificat Professionnel "Réservation des prestations nécessaires à un déplacement".

Programme :

Utilisation du GDS AMADEUS

Durée : 5 jours.

Amadeus

PA AV 04
Perfectionnement

Public :

→ Tous publics.

Objectif :

→ Utiliser les fonctions de base du logiciel de réservation et d'émission de billets aériens et ferroviaires "AMADEUS VISTA"

Programme :

→ Réservation et émission d'un titre de transport à l'aide des logiciels :
- AMADEUS VISTA AIR
- AMADEUS VISTA RAIL
- AMADEUS VISTA HÔTELS
- AMADEUS VISTA CARS

Durée : 3 jours.

Usage professionnel des réseaux sociaux

PA AV 18

Public :

→ Conseillers voyages, Conseillers billetterie, Forfaitistes, Responsables d'agence(s) / secteur ou unité technique, autres publics..

Objectifs :

→ Utiliser les outils des réseaux sociaux de manière professionnelle au quotidien

Programme :

→ Connaître les spécificités de chaque réseau social
→ Utiliser efficacement les réseaux sociaux dans un but professionnel.

Durée : 1 jour.

Promotion des ventes sur Internet

PA AV 20

Public :

→ Responsables d'agence(s) / secteur ou unité technique, autres publics en évolution ou changement de fonction.

Objectif :

→ Construire un plan de communication digital.

Programme :

→ Découvrir et réaliser un plan webmarketing
→ Connaître les différents types de campagnes digitales
→ Budgeter sa stratégie publicitaire pour sa campagne digitale
→ Analyser la performance de la stratégie.

Durée : 2 jours.



TOURISME - VOYAGES D'AFFAIRES

Contactez Mathieu FAURIE : 01 41 12 51 73 - mathieu.faurie@aftral.com

Community Management

PA AV 17

Public :

→ Responsable(s) d'agence(s) / secteur ou unité technique, Conseillers voyages, Conseillers billetterie, Forfaitistes, autres publics..

Objectif :

→ Gérer et animer une communauté pour améliorer l'image d'une entreprise et augmenter l'engagement.

Programme :

→ Créer, animer et développer une communauté de clients
→ Gérer et planifier l'outil de gestion de cette communauté.

Durée : 1 jour.

E-réputation

PA AV 21

Public :

→ Responsables d'agence(s) / secteur ou unité technique, autres publics en évolution ou changement de fonction.

Objectif :

→ Développer son e-réputation positivement.

Programme :

→ Définir et maîtriser les outils de la e-réputation
→ Mettre en œuvre le développement de l'e-réputation

Durée : 1 jour.

Créer et développer une production spécialisée (France et International)

PA AV 22

Public :

→ Conseillers voyages, responsables d'agences, forfaitistes juniors, autres publics en évolution ou changement de fonction (chargés de documents de voyages, billettistes, agents de réservation, ...)

Objectif :

→ Elaborer un produit touristique innovant, adapté à une clientèle individuelle ou groupe, en optimisant la procédure et en négociant auprès d'un réseau de réceptifs..

Programme :

→ Comprendre le marché et innover sa production touristique
→ Négocier et calculer un prix de vente
→ Créer une production touristique et mettre en place une politique de commercialisation et de fidélisation.

Durée : 3 jours.

Créer et commercialiser des produits France

PA AV 23

Public :

→ Forfaitistes groupes ou TO en évolution de fonction pour créer des produits France, responsables d'agence(s), conseillers voyages*, autres publics en évolution de fonction*

*Ayant préalablement suivi la formation "Créer et développer une production spécialisée".

Objectifs :

→ Elaborer un produit touristique innovant, adapté au client, en optimisant la procédure et animant et négociant auprès d'un réseau de réceptifs.

→ Développer un marché réceptif auprès des clientèles françaises mais aussi à l'international (voyagistes, groupes et individuels).

Programme :

→ Elaborer et chiffrer une production réceptive France
→ Promouvoir et commercialiser à l'international.

Durée : 1 jour.

Réussir sa présentation de produits

PA AV 24

Public :

→ Conseillers billetterie devant évoluer vers une mission de référent Self Booking Tools ou de chargés de clientèle, conseillers voyages, forfaitistes techniciens, autres salariés d'agences de voyages)

Objectif :

→ Réaliser une présentation orale de produits du voyage (Self Booking Tools, voyages construits sur-mesure, ...), dans un objectif commercial (prospection ou suivi de clientèle), de façon efficiente et en utilisant un support technique (Powerpoint, ordinateur portable, tablette...).

Programme :

→ Appropriation des règles de la communication orale
→ Réussite à sa présentation de produits
→ Exercices de mises en situation professionnelles.

Durée : 1 jour.

Développer une expertise destination ou thématique

PA AV 25

Public :

→ Conseillers voyages juniors ayant peu voyagé, conseillers voyages seniors "mono-produits" ou "mono-destination", conseillers voyages polyvalents souhaitant se préparer à une expertise, forfaitistes souhaitant créer une production spécialisée des produits France, autres publics en évolution ou changement de fonction

Objectif :

→ Mettre en œuvre des moyens et utiliser des outils pour développer une expertise destination ou thématique..

Programme :

→ Identification des outils d'expertise
→ Etude et approfondissement de son expertise sur une destination ou plusieurs destinations ou thématiques.
→ Restitution de l'argumentaire de vente d'une destination.

Durée : 3 jours.

Responsables administratifs ou comptables, commerciaux Responsables d'agences ou de plateaux d'affaires et dirigeants

Manager : principes clés et actions

PC AV 00

Public :

- Responsables d'agence(s) / secteur ou unité technique.

Objectif :

- Définir les concepts et techniques de base du management de proximité.
- Nommer les outils pratiques de management d'un service ou d'une équipe.
- Les mettre en œuvre dans la gestion quotidienne d'une équipe.

Programme :

- Définir le contenu et la finalité d'une fonction
- Manager au quotidien de façon efficace
- Evaluer les principales situations de management du responsable d'agence(s) / de secteur ou d'unité technique
- Accompagner les changements professionnels et lever les réticences
- Identifier et mettre en œuvre les outils permettant de mieux manager (informels, individuels, professionnels, ...).

Durée : 2 jours.



Les formations Tourisme
et Agences de Voyages

Muriel DENEAU-ROUFFIGNAC,

*Chargée d'ingénierie Emploi/Formation
& Directrice AFTRAL EPT* Lyon*



Un secteur dynamique mais qui peine à recruter...

La formation Vendeur conseil en Voyages d'Affaires et de Tourisme d'AFTRAL EPT répond à ces besoins spécifiques.

Elle a été construite avec les EDV et les entreprises il y a de nombreuses années et ses contenus sont régulièrement actualisés pour intégrer les évolutions de cette branche.

Ainsi, à côté de l'indispensable connaissance des destinations et produits touristiques, des outils de réservations (GDS...) et informatiques, des techniques d'accueil et de vente, de la construction de voyages...il est apparu nécessaire de développer et renforcer le travail sur la communication orale, écrite et le savoir-être professionnel.

Enregistrée au RNCP au niveau III-Bac+2, il s'agit donc d'une formation certifiante qui débouche sur le même niveau qu'un BTS mais en étant beaucoup plus professionnelle.

Les entreprises du voyage et du tourisme peuvent donc venir y sourcer leurs futurs collaborateurs immédiatement opérationnels à l'issue de la formation.

Elle se prépare en temps plein, en alternance ou dans le cadre de la VAE. Les contrats de professionnalisation ou d'apprentissage sont de bonnes solutions pour permettre aux entreprises de pallier à leurs difficultés de recrutement.



Les présentes conditions générales d'inscription et de participation concernent l'entité AFTRAL,

Article 1 - Dates et lieux des actions de formation

Les dates et lieux des actions sont fixés :

- soit par des documents valant offre de formation, établis et diffusés par AFTRAL,
- soit par accord entre un ou plusieurs demandeurs de formation et AFTRAL (convention de formation).

Article 1bis – Conditions de réalisation des formations conduite d'engins de manutention en intra-entreprise

L'entreprise s'engage à fournir le ou les équipements de protection individuelle obligatoires pour l'utilisation des engins prévus au programme de la prestation. L'entreprise déclare que le ou les matériels mis à disposition d'AFTRAL pour la réalisation de la prestation ont fait l'objet des contrôles réglementaires, sont conformes à la législation en vigueur, faute de quoi ils ne pourront être utilisés au cours du stage et sont assurés d'une part par une police de responsabilité civile pour les dommages pouvant être causés aux tiers et ce conformément à la loi du 27.02.58 et d'autre part par une police bris de machine couvrant les dommages pouvant survenir à ce ou ces matériels. Les moyens locaux et matériels mentionnés dans le programme de formation ci-joint sont à mettre à disposition du testeur, par votre entreprise. Si les moyens prévus ne sont pas disponibles, nous ne pouvons garantir la bonne exécution du test commandé.

Article 2 - Inscriptions

Les inscriptions, libellées sur un document contractuel d'AFTRAL, ou sur papier à entête du demandeur, doivent parvenir trois semaines (*délai valable hors enseignement à distance*) avant le début de la formation à l'établissement d'AFTRAL, organisateur de la formation. Il doit être accompagné, notamment pour les stagiaires individuels, du versement des frais de formation, sauf dispositions contractuelles particulières. La signature du document contractuel d'AFTRAL par l'employeur vaut, s'il y a lieu, autorisation de prélèvement sur le compte de formation. La signature du document par le bénéficiaire de la formation ou l'activation de la case à cocher relative aux conditions générales d'inscription et de participation aux enseignements de l'AFTRAL, présente dans le parcours de commande des inscriptions WEB, vaut acceptation de celles-ci.

NOTA : L'accès à certains stages fait l'objet de critères particuliers (pré-requis). Veuillez consulter notre offre de formation ou contacter nos services. Conformément à l'article 34 de la loi "Informatiques et Libertés" du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour cela, il vous suffit de contacter AFTRAL par courrier ou par e-mail.

Article 3 - Annulation d'inscription

Stages inter entreprises et intra entreprises

- En cas d'annulation d'inscription reçue par le centre réalisateur de la formation d'AFTRAL moins de dix jours ouvrables avant le début de la formation, une somme égale aux deux tiers du montant des frais de formation reste à la charge du demandeur de formation, à titre d'indemnités forfaitaires, sauf cas de force majeure.
- En cas de non participation à la formation d'un stagiaire inscrit ou d'abandon en cours de formation, la totalité des frais de formation est à la charge du demandeur de formation, à titre d'indemnités forfaitaires, sauf cas de force majeure.
- Les sommes facturées au titre du présent article ne sont pas, par nature, imputables sur la participation obligatoire au financement de la formation continue et ne peuvent donc être prélevées sur les comptes de formation.

Article 4 - Annulation ou report de stage

Certaines circonstances peuvent entraîner de la part d'AFTRAL, soit l'annulation d'une action de formation, soit son report à une date ultérieure. Dans ce cas, les entreprises (ou les stagiaires individuels) :

- sont avisés, sauf cas de force majeure, au moins une semaine avant le début prévu de l'action de formation, et au moins un mois pour les stages de sensibilisation à la sécurité routière.
- ne supportent aucune charge ou frais,
- ne peuvent prétendre à une quelconque indemnisation de la part d'AFTRAL.

En cas de changement de dates, les entreprises (ou les stagiaires) ont le choix entre le remboursement des sommes versées et le report de leur(s) inscriptions(s) pour une action ultérieure.

Article 5 - Convention de formation continue

Sur demande de l'entreprise, une convention de formation peut être établie en complément des documents administratifs déjà communiqués. Ces derniers répondent aux dispositions des articles L6353-2, R6353-1 et R6353-2 du Code du travail.

Article 6 - Frais de formation

Les frais de formation comprennent :

- Dans tous les cas, les frais d'enseignement proprement dits (le tarif applicable est celui en vigueur à la date du début de l'enseignement, sauf dispositions contraires de la convention entre le demandeur de formation et AFTRAL) et, le cas échéant, les frais annexes dont frais de déplacement du ou des formateurs, frais de mise à disposition de matériel, tests.

Chaque action fait l'objet d'une ou plusieurs factures.

- S'il y a lieu, des frais d'hébergement (repas et chambre), le tarif applicable étant celui en vigueur lors des périodes d'accueil des stagiaires. Ils sont facturés directement par

l'établissement prestataire après le stage ou chacune de ses séquences, sauf dispositions contractuelles contraires. La facturation comprend, s'il y a lieu, la perception de la TVA aux taux applicables dans les conditions réglementaires.

Article 7 – Paiement

Toute facture relative à des frais de formation est payable à réception net d'escompte.

Conformément à l'art. L441-3 modifié par la loi 2001-40 du 15 mai 2001 et L441-6 modifié par la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 du Code de Commerce, il est précisé qu'au-delà d'un délai de 30 jours, un intérêt de retard égal à trois fois le taux d'intérêt légal sera appliqué au montant de la facture restant dû. En outre, conformément au Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement exigible en cas de retard de paiement est fixé à 40 €.

Article 8 - Obligation des parties

AFTRAL s'engage à faire bénéficier chaque participant d'une formation conforme aux finalités (préparation à un examen, acquisition de connaissances et/ou du savoir-faire) et caractéristiques (lieu, date, durée) de la formation choisie sur un bulletin d'inscription ou définie contractuellement, hors les cas prévus à l'article 4 ci-dessus.

Le participant accepte de suivre cet enseignement et s'engage à respecter le Règlement intérieur général des stagiaires mis à sa disposition.

Dès que la formation s'effectue sur un site extérieur d'AFTRAL, le chef de l'entreprise d'accueil s'oblige à respecter la réglementation en vigueur et notamment l'article R 4515-1 et suivants du code du travail relatif aux prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure.

Article 9 - Organisation des enseignements

a) Tous les enseignements d'AFTRAL sont dispensés sous l'autorité technopédagogique soit d'un directeur de centre régional, soit d'un directeur de centre inter régional ou national. Le programme de formation est remis au début de chaque enseignement aux participants non préalablement informés sur ce point.

b) La responsabilité pédagogique de chaque enseignement est assurée par un collaborateur permanent d'AFTRAL. L'animation peut être confiée à un ou plusieurs autres collaborateurs permanents ou occasionnels homologués.

c) Toutes les actions de formation font l'objet d'une ou plusieurs évaluations de satisfaction des participants.

Article 9bis - Organisation des enseignements à distance

Le Digital learning consiste en la dispensation de formations à distance par l'utilisation de modules de formation via une plateforme virtuelle. AFTRAL s'engage à tout mettre en oeuvre pour permettre l'accès à sa plateforme virtuelle 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, pendant la durée des droits d'utilisation sauf panne éventuelle, maintenance ou contraintes techniques liées aux spécificités du réseau internet. AFTRAL met à disposition de son client une assistance téléphonique et mail pour toutes difficultés rencontrées.

L'enregistrement de la durée de connexion aux modules de formation d'AFTRAL, ainsi que les résultats des évaluations en fin de module (Questionnaires à Choix Multiples) correspond aux exigences de la réglementation en vigueur (Circulaire de la DGEFP n° 2001/22 du 20 juillet 2001). Ont accès à ces informations nominatives, le personnel administratif et pédagogique d'AFTRAL et, en cas de prise en charge du coût de la formation par un organisme tiers, les ayants droits de cet organisme.

AFTRAL ne peut être tenu responsable :

- en cas d'échec du stagiaire lors de sa formation, ou en cas d'un contenu pédagogique jugé insuffisant ou inadapté pour le stagiaire.
- des vitesses d'accès aux sites depuis d'autres sites, des vitesses d'ouverture et de consultation des pages des Sites, des vitesses de téléchargement, de ralentissements externes, de la suspension ou de l'inaccessibilité de ses services, de l'utilisation frauduleuse par des tiers de toutes les informations mises à disposition sur le Site.
- de toute forme de contamination par des virus et/ou de tentative d'intrusion, il incombe au Client, comme à tout Internaute, de protéger ses équipements techniques.
- si le service proposé par le site d'AFTRAL s'avère incompatible ou présente des dysfonctionnements avec certains logiciels, configurations, systèmes d'exploitation ou équipements du Client. Le Client est seul responsable de l'installation, de l'exploitation et de la maintenance de ses équipements techniques nécessaires pour accéder aux Sites.

Article 10 - Présence des participants

a) La preuve de la participation effective des stagiaires, à tout ou partie des enseignements auxquels ils sont inscrits, résulte de l'émargement des documents de contrôle qui leur sont présentés.

b) A l'issue du stage, une attestation de fin de formation est délivrée.

c) La durée des journées de formation en présentiel ne saurait excéder les durées prévues par le Code du Travail.

d) Toute inscription à un stage inter entreprises vaut acceptation des horaires propres à la formation.

Article 11 – Litiges

En cas de litige et si aucune solution amiable n'est trouvée, la juridiction compétente est celle du siège d'AFTRAL.

Le monde a besoin de **vous** pour tourner rond



**Sans transport et logistique
les magasins seraient vides,
les réfrigérateurs aussi.**

AFTRAL propose plus de 40 formations en alternance du CAP au Bac+6,
à travers ses 120 centres de formation et son réseau d'écoles ISTEI.

Des formations pour aller loin

aftral.com



0 809 908 908

Service gratuit
+ prix appel

AFTRAL 
Apprendre et se former en transport et logistique

AFTRAL AU CŒUR DES RÉGIONS

Coordination nationale

- Vincent BALDY - 46 avenue de Villiers - 75847 Paris cedex 17 - vincent.baldy@aftral.com - Tél. 01 42 12 51 97
- Mathieu FAURIE - EPT (Ecole des Professionnels du Tourisme) - mathieu.faurie@aftral.com - Tél. 01 42 12 51 73
- Gwenaëlle MOUBARAK - ENSTV (Ecole Nationale Supérieure en Transport de Voyageurs) - gwenaelle.moubarak@aftral.com - Tél. 01 42 12 51 89

Coordination DROM

- Fabrice COCHET (AFTRAL Sud)
Tél. 05 96 72 26 93 - 06 96 70 70 87
Départements et régions d'outre-mer

Coordination régionale

NORD

Thibaut DUCASTEL
BP 70091
Monchy St-Éloi
60603 Breuil le Vert
Tél. 03 44 66 36 37
thibaut.ducastel@aftral.com

OUEST

94 rue du Porteau
86036 Poitiers Cedex
Tél. 05 49 88 63 54

SUD

David MORISSON
368 bd Henri Barnier - CS 10170
13322 Marseille Cedex 16
Tél. 04 91 46 65 00
david.morisson@aftral.com

ILE-DE-FRANCE

11 place d'Aquitaine
Chevilly-Larue
94516 Rungis Cedex
Tél. 01 49 78 21 21

EPT Paris

Tél. 01 43 14 79 03

EST

Constant SERY
Avenue du Général de Gaulle
BP 72
54140 Jarville-la-Malgrange
Tél : 03 83 15 83 94
constant.sery@aftral.com

SUD-EST

Gilles ROCHE
Rue des Saphirs
38280 Villette-d'Anthon
Tél. 04 72 02 58 58
sophie.guerra@aftral.com

EPT

Françoise NICOLAS
Tél. 04 72 02 58 60
francoise.nicolas@aftral.com

● Centre de formation ● École EPT ● École ISTEI ● ENSTV ● IML ● EFR

Des formations pour aller loin

aftral.com |     | 0 809 908 908 Service gratuit + prix appel

AFTRAL 
Apprendre et se former en transport et logistique

AQ/0037 Révision 3
Réalisé par le Département Digital et Communication d'AFTRAL - Mise en page : KALATUM design - Photos : Photo Mattom - Pomona - Renault Trucks - Sotrapress - Valerio Mezzanotti - Fotolia - Clipdealer - 123RF - Photonistop - Septembre 2019